



Stratégie sportive du canton de Berne

Rapport du Conseil-exécutif

Date de la séance du 20 décembre 2017
Conseil-exécutif

N° d'affaire:

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: non classifié

Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Introduction | 4 |
| 2 | Les multiples incidences du sport..... | 6 |
| 2.1 | Condition physique et santé | 6 |
| 2.2 | Éducation globale et épanouissement..... | 6 |
| 2.3 | Intégration et cohésion sociales | 6 |
| 2.4 | Économie et durabilité | 6 |
| 3 | Vision et orientations stratégiques | 8 |
| 3.1 | Berne, canton sportif : BE bouge..... | 8 |
| 3.1.1 | Le canton de Berne améliore le cadre général du sport et le rend plus accessible. Les enfants et adolescents reçoivent un bon enseignement sportif | 8 |
| 3.1.2 | Le canton de Berne met en œuvre des programmes de promotion du sport, à l'intention de destinataires de tous âges | 8 |
| 3.1.3 | Le canton de Berne bouge et encourage changements et nouveautés | 8 |
| 3.1.4 | Le canton de Berne constitue une destination touristique de choix pour le sport et l'activité physique..... | 8 |
| 3.2 | Berne, canton sportif : BE passionne | 8 |
| 3.2.1 | Le canton de Berne crée les conditions nécessaires à une pratique sportive individuelle ou collective suscitant émotions et plaisir | 8 |
| 3.2.2 | Le canton de Berne accueille nombre de manifestations d'importance régionale, cantonale, nationale et internationale | 9 |
| 3.2.3 | Le canton de Berne propose diverses activités physiques dans le cadre du sport scolaire et favorise la pratique régulière du sport..... | 9 |
| 3.3 | Berne, canton sportif : BE enrichit | 9 |
| 3.3.1 | Le canton de Berne fait prendre conscience des divers effets du sport..... | 9 |
| 3.3.2 | Le canton de Berne reconnaît et honore l'engagement bénévole | 9 |
| 3.3.3 | Le canton de Berne soutient les doubles parcours. Concilier sport et formation ou emploi, c'est possible..... | 9 |
| 3.3.4 | Le canton de Berne soutient et encourage l'activité physique quotidienne des enfants et adolescents..... | 9 |
| 3.3.5 | Le canton de Berne, qui abrite des écoles supérieures, crée un cadre favorable à un enseignement sportif, à la recherche et au développement..... | 10 |
| 4 | Champs d'action | 11 |
| 4.1 | Sport pour tous..... | 11 |
| 4.1.1 | Améliorer la coordination du sport au plan communal et régional..... | 11 |
| 4.1.2 | Promouvoir de nouvelles disciplines et activités sportives | 12 |
| 4.1.3 | Encourager le sport et l'intégration | 12 |

| | | |
|----------|---|-----------|
| 4.1.4 | Soutien et conseil aux associations et fédérations, promotion des activités sportives libres | 14 |
| 4.2 | Sport de haut niveau | 14 |
| 4.2.1 | Consolider la promotion des athlètes et des entraîneurs | 14 |
| 4.2.1.1 | Définir dans des directives la nature du soutien au sport de haut niveau | 15 |
| 4.2.1.2 | Définir le cadre de la promotion de la relève..... | 15 |
| 4.2.1.3 | Étoffer le conseil destiné au sport de haut niveau | 16 |
| 4.2.1.4 | Soutenir le sport de haut niveau, en qualité d'employeur | 17 |
| 4.2.1.5 | Soutenir financièrement le sport de haut niveau | 17 |
| 4.2.2 | Promouvoir les manifestations sportives | 18 |
| 4.3 | Formation et sport..... | 20 |
| 4.3.1 | Enseignement obligatoire du sport | 20 |
| 4.3.1.1 | Mettre en œuvre les bases légales fédérales (LESp et OESp)..... | 20 |
| 4.3.1.2 | Engager des maîtres de sport qualifiés à tous les niveaux scolaires | 21 |
| 4.3.2 | L'école en mouvement | 22 |
| 4.3.2.1 | Favoriser l'activité physique dans le quotidien scolaire..... | 22 |
| 4.3.2.2 | Encourager la participation à des rencontres de sport scolaire..... | 23 |
| 4.3.2.3 | Nommer des personnes préposées à la promotion du sport, de l'activité physique et de la santé | 24 |
| 4.3.3 | Promotion des sportifs et sportives d'exception..... | 24 |
| 4.3.3.1 | Définir diverses mesures de promotion pour concilier la formation scolaire et professionnelle avec une carrière sportive dans l'élite | 24 |
| 4.4 | Thèmes transversaux / éléments fondamentaux | 26 |
| 4.4.1 | Enrichissement pour la société..... | 26 |
| 4.4.1.1 | Garder la santé | 26 |
| 4.4.1.2 | Promouvoir l'engagement bénévole | 28 |
| 4.4.2 | Travailler aux relations publiques et construire son réseau | 29 |
| 4.4.3 | Intégrer l'économie..... | 30 |
| 4.4.3.1 | Étendre le réseau et la collaboration | 30 |
| 4.4.3.2 | Améliorer l'utilisation des infrastructures sportives | 31 |
| 4.4.4 | Tirer profit des découvertes effectuées dans les sciences sportives..... | 34 |
| 4.4.5 | Gagner le monde politique à la cause du sport..... | 35 |
| 4.4.5.1 | Définir les bases légales | 35 |
| 4.4.5.2 | Définir le cadre financier..... | 36 |
| 5 | Organisation et collaboration..... | 38 |
| 5.1 | Tâches incombant au canton de Berne | 38 |
| 5.2 | Tâches incombant aux communes | 38 |
| 5.3 | Collaboration avec la Confédération..... | 39 |
| 5.4 | Collaboration avec les organisations et instances responsables du sport, les organisations touristiques et les privés..... | 39 |

1 Introduction

Le sport et l'activité physique contribuent de manière déterminante à la qualité de la vie de l'individu et, pour la société, ils sont d'un apport précieux en matière de promotion de la santé et dans les domaines de l'éducation, de la culture, du tourisme et de l'économie. Grâce à des prestations et mesures adaptées aux groupes destinataires, dans le sport organisé ou au sein de structures informelles, durant le sport scolaire ou les loisirs, dans le sport de masse ou d'élite, le canton de Berne s'efforce d'amener tous les membres de sa population à intensifier la pratique d'un sport ou d'une activité physique.

Étapes du développement de la stratégie

13 ans après la loi fédérale du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports, la loi bernoise éponyme a été promulguée le 11 février 1985¹. Elle a ensuite connu cinq révisions successives, dont la dernière est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

En 2004, le Conseil-exécutif avait adopté des lignes directrices cantonales pour le sport et un concept cantonal comprenant sept principes directeurs assortis d'un catalogue de mesures. En 2013 et 2014, la Commission d'experts pour le sport a évalué la mise en œuvre de ces lignes directrices et relevé notamment deux éléments : d'une part, le petit nombre d'objectifs atteints et, d'autre part, l'absence de stratégie sportive à proprement parler, avec des orientations stratégiques permettant de guider le développement du sport dans le canton.

En juillet 2015, le Conseil-exécutif a chargé l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) de collaborer avec les autres Directions et les principaux partenaires privés afin de développer une stratégie sportive pour le canton de Berne. Cette dernière constituera la base de toutes les initiatives que le canton prendra à l'avenir en matière de sport. Le mandat prévoyait que cette stratégie serait présentée au Conseil-exécutif fin 2017 en vue de son adoption et que le Grand Conseil en prendrait ensuite connaissance.

Le travail sur la stratégie sportive du canton de Berne a été subdivisé en trois sous-projets : « Sport pour tous », « Sport de haut niveau » et « Formation et sport », auxquels des thèmes transversaux tels que la santé, les sciences sportives ou l'économie ont été intégrés. Les trois groupes de travail étaient subordonnés à la direction générale du projet et accompagnés par deux comités de pilotage. Des groupes d'experts composés de personnes représentant l'administration, les sciences sportives, le sport et le monde politique ont défini les champs d'action et les mesures correspondantes.

Orientations stratégiques

La présente stratégie sportive du canton de Berne constitue le fondement de toutes les mesures cantonales de promotion du sport et de l'activité physique. Elle a pour but de faire le point sur les divers domaines de cette promotion et de définir les grands axes politiques en la matière.

« Berne, canton sportif : BE bouge – BE passionne – BE enrichit » : l'évolution du sport dans le canton de Berne sera notamment portée par cette vision. Les champs d'action définis et la palette des mesures qui en découlent renforceront durablement la promotion du sport et de l'activité physique dans le canton de Berne, lequel se veut résolument sportif.

L'objectif est d'améliorer la collaboration entre le canton de Berne et diverses institutions actives dans le domaine de la promotion du sport et de l'activité physique. La collaboration de toutes les Directions et offices impliqués au sein du canton doit être renforcée, au sens le plus large. Outre le Service du sport de l'OSSM, les instances concernées sont en premier lieu les offices chargés des questions d'éducation de la Direction de l'instruction publique (INS), le

¹ RSB 437.11

Secrétariat général de la Direction de la police et des affaires militaires (POM) avec le Fonds du sport, la division Promotion de la santé et addictions de l'Office des affaires sociales, le beco Économie bernoise, l'Office cantonal des forêts, le service spécialisé chargé de la mobilité douce au sein de l'Office des ponts et chaussées, l'Office des immeubles et des constructions et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Il conviendra d'évaluer à intervalles réguliers l'engagement du canton de Berne dans le domaine de la promotion du sport et de l'activité physique, afin de mesurer le degré de mise en œuvre de la stratégie sportive et de procéder à des adaptations en cas de nécessité.

Structure du rapport

Le présent rapport compte cinq chapitres, traitant des domaines ci-après.

Le premier chapitre résume le processus stratégique et le contenu du rapport.

On commence par recenser tous les domaines dans lesquels le sport et l'activité physique peuvent avoir une incidence. On pense tout naturellement à la condition physique et à la santé, mais le sport et l'activité physique font aussi partie intégrante d'une éducation globale et constituent un apport à l'épanouissement personnel. Une troisième dimension est l'intégration et la cohésion sociale. Le facteur économique représente également un élément dont il faut tenir compte. Le but est de faire en sorte que les efforts consentis par le canton de Berne s'appuient sur une combinaison optimale des facteurs sociaux, économiques et écologiques, afin que le sport et l'activité physique qu'il entend promouvoir s'inscrivent dans la durée.

Par la définition qu'il donne de sa vision « Berne, canton sportif : BE bouge – BE passionné – BE enrichit », le canton de Berne souligne qu'il veut être perçu comme un canton sportif. Il énumère les orientations stratégiques venant détailler et compléter la vision.

Les différents champs d'action, faisant l'objet des trois projets partiels mentionnés plus haut, et les thèmes transversaux constituent le cœur même du rapport. Pour chaque champ d'action, le document détaille la situation actuelle (le canton de Berne aujourd'hui) et ce qu'on entend mettre en œuvre (objectif du canton de Berne). Dans les mesures qui suivent, on procède à l'estimation des ressources qui seront nécessaires à cette fin. Le rapport expose également les mesures existantes (**en vert**), celles qui devraient être renforcées (**en jaune**) et celles qui représenteraient une nouvelle tâche pour le canton de Berne (**en rouge**). La mise en œuvre d'éventails de mesures est présentée aux organes disposant de la compétence financière, lesquels doivent mettre à disposition les ressources nécessaires. Selon l'ampleur des besoins financiers, la décision est prise au niveau d'un office ou d'une Direction. Les éventails de mesures plus importants relèvent de la compétence du Conseil-exécutif ou du Grand Conseil.

Le dernier chapitre détaille l'organisation et les tâches relevant de la promotion du sport et de l'activité physique dans le canton de Berne et expose les modalités de la collaboration du canton avec les divers acteurs du monde sportif.

2 Les multiples incidences du sport

Le sport et l'activité physique créent des ponts entre les générations et les cultures, renforcent les compétences sociales des individus, améliorent la condition physique générale et la qualité de la vie de la population, toutes classes d'âge confondues, et contribuent de manière importante au bon développement des enfants et adolescents. Ils jouent également un rôle non négligeable tant pour l'intégration sociale qu'en matière de santé et de loisirs. En raison de son importance sur le plan social et économique et de son potentiel préventif, la promotion du sport scolaire, du sport de masse pour tous les âges et du sport d'élite est une tâche d'intérêt public et, à ce titre, elle incombe au canton de Berne.

2.1 Condition physique et santé

Le sport et l'activité physique peuvent agir positivement sur la santé et le bien-être des personnes. Outre une contribution à la qualité de la vie, leur pratique régulière peut notamment améliorer les capacités physiques et la résistance des individus face aux maladies, et aider les aînés à conserver leur autonomie plus longtemps. Un style de vie actif peut ainsi amener à fournir de meilleures performances et permet de garder la santé, tout en prévenant le manque de mouvement, dont les effets néfastes sont démontrés scientifiquement.

2.2 Éducation globale et épanouissement

Pour être complète, l'éducation doit également comprendre un processus actif de développement que chaque individu dirige durant toute sa vie et qui l'amène à découvrir et à favoriser ses potentiels sur les plans intellectuel, physique, culturel et pratique. Grâce à ses côtés ludiques, au suspense qu'il génère et aux possibilités d'expression créative, le sport a toute son importance dans l'éducation. L'éducation physique dans le cadre scolaire vise à faire acquérir des compétences sportives et sociales qui peuvent se révéler utiles, dans le monde sportif comme dans d'autres domaines. Le sport fait l'objet de nombreuses filières de formation et de perfectionnement : de la formation Jeunesse+Sport aux cursus d'entraîneurs et de gestionnaires de fédération, en passant par les parcours dans les universités, les hautes écoles et les hautes écoles pédagogiques, sans oublier le secteur du fitness. En effet, cela n'est plus à démontrer : la pratique du sport et de l'activité physique influence positivement et durablement les facultés psychiques, physiques, cognitives et sociales de la personne.

2.3 Intégration et cohésion sociales

Par le sport et l'activité physique, il est possible de promouvoir un contact respectueux avec autrui et contribuer par là à la cohésion et à l'intégration sociales. Le sport est à même de favoriser l'intégration puisqu'il crée des possibilités de rencontre, permet de s'identifier à un groupe et incite à une action solidaire et à l'engagement social. La cohésion sociale est consolidée par l'identification et une passion partagée, éventuellement par les succès d'une équipe ou de personnalités sportives. Les équipes et athlètes bernois représentent le canton de Berne, dont ils sont d'importants ambassadeurs tant en Suisse qu'à l'étranger. Au vu de la forte hétérogénéité de la population sur le plan culturel et social, le sport – et tout particulièrement le sport scolaire et celui pratiqué en association – permet d'accomplir des tâches importantes en matière de socialisation et d'intégration.

2.4 Économie et durabilité

Le sport est un facteur économique important. Le chiffre d'affaires annuel global du sport en Suisse s'élève à presque 20,7 milliards de francs et la valeur ajoutée brute est d'environ 10,3 milliards de francs. Dans le canton de Berne également, le sport revêt une importance économique non négligeable et de nombreux postes de travail y sont liés, notamment dans les domaines du tourisme, de la gastronomie, du commerce de détail, de l'éducation et de l'enseignement, de la santé, des prestations relevant du domaine du sport, des transports, de la construction et de la fabrication d'engins de sport. Des manifestations et des infrastructures

sportives attrayantes contribuent à la promotion du canton de Berne en tant que site sportif. Grâce à une politique judicieuse de la Confédération et des cantons, la Suisse est devenue la patrie du sport à l'échelle mondiale. Des fédérations internationales et de nombreuses fédérations nationales ont ainsi leur siège dans le canton de Berne.

Les activités, installations et manifestations sportives ont un impact considérable sur l'environnement. Ce dernier, par ses divers développements, influence à son tour la pratique du sport. À titre d'exemple, le changement climatique rend l'enneigement plus aléatoire et se traduit par l'accroissement des dangers naturels. En outre, les vagues de chaleur et des taux élevés d'ozone peuvent entraver la pratique du sport en extérieur. Même si la diminution des gaz à effet de serre et l'intérêt pour d'autres sujets écologiques tels que le rapport à la nature et au paysage, aux déchets et à la pollution sonore, à l'énergie, etc. ne concernent pas que le monde du sport, il est nécessaire que les personnes proposant des activités sportives et celles qui les pratiquent soient conscientes des aspects écologiques.

Il faut établir sur le long terme une culture du sport et de l'activité physique, pour que les générations futures puissent faire du sport en profitant d'un environnement intact, dans une société en équilibre et en disposant des moyens financiers nécessaires. Cette culture doit se fonder sur une combinaison optimale entre les facteurs sociaux, économiques et écologiques.

3 Vision et orientations stratégiques

« Berne, canton sportif : BE bouge – BE passionne – BE enrichit ». Portant le sport bernois vers l'avenir, cette vision fonde les orientations stratégiques, les champs d'actions et les éventails de mesures. L'objectif est de renforcer durablement la promotion du sport dans le canton de Berne, lequel se veut résolument sportif.

3.1 Berne, canton sportif : BE bouge

3.1.1 Le canton de Berne améliore le cadre général du sport et le rend plus accessible. Les enfants et adolescents reçoivent un bon enseignement sportif

Un large éventail de disciplines sportives et d'activités physiques est facilement accessible à chacun et fait l'objet d'une communication *ad hoc*. Cela permet à la population du canton de Berne de faire du sport de multiples manières. Les infrastructures sportives situées dans le canton sont bien entretenues et utilisées de manière optimale.

Le sport est enseigné dans les écoles de tout degré, en assurant un bon niveau qualitatif. Ce faisant, le canton de Berne œuvre au maintien de bonnes conditions sur le long terme.

3.1.2 Le canton de Berne met en œuvre des programmes de promotion du sport, à l'intention de destinataires de tous âges

Le canton de Berne et ses partenaires encouragent la population bernoise à pratiquer le sport et l'activité physique et soutiennent des prestations adéquates pour tous, notamment pour des personnes souffrant d'un handicap ou issues de la migration. Dans ce cadre, le partage et l'intégration sont des objectifs auxquels il faut accorder l'importance nécessaire.

3.1.3 Le canton de Berne bouge et encourage changements et nouveautés

Le sport connaît un développement très dynamique. Les nouvelles prestations de l'Université de Berne, notamment de son Institut des sports et des sciences des activités sportives, de la Haute École spécialisée de Berne en collaboration avec la Haute école fédérale de sport de Macolin, des hautes écoles pédagogiques PHBern et BEJUNE et d'entreprises bernoises de haute technologie bénéficient d'un soutien. Le canton de Berne est par exemple favorable à l'entrée de la numérisation dans le mode du sport ou à l'apparition de nouvelles disciplines sportives et en suit le développement de très près.

3.1.4 Le canton de Berne constitue une destination touristique de choix pour le sport et l'activité physique

Grâce aux divers types de terrains et d'infrastructures dont il dispose, le canton de Berne constitue un cadre propice à la pratique d'un très large éventail de sports et d'activités physiques. Les sportifs suisses et étrangers séjournant dans le canton représentent une clientèle importante pour le tourisme bernois. Une bonne collaboration entre le canton de Berne et les destinations touristiques permettent de tirer parti de synergies et de créer des offres intéressantes.

3.2 Berne, canton sportif : BE passionne

3.2.1 Le canton de Berne crée les conditions nécessaires à une pratique sportive individuelle ou collective suscitant émotions et plaisir

Le sport, qu'il soit pratiqué par le plus grand nombre ou par quelques champions, suscite des émotions. Les émotions positives vécues pendant la pratique du sport, générées par la satisfaction des individus s'y adonnant pour les motifs les plus divers (santé, contact avec autrui, détente, performance et compétition), favorisent tant la motivation personnelle que le maintien

d'activités physiques et sportives. En proposant un large éventail de possibilités, le canton de Berne permet à toute personne de faire du sport selon ses besoins et de s'en réjouir.

3.2.2 Le canton de Berne accueille nombre de manifestations d'importance régionale, cantonale, nationale et internationale

Diverses manifestations régulières ou uniques ont lieu en territoire bernois. Grâce au soutien cantonal accordé, le canton de Berne peut se hisser au rang de site sportif et économique et assurer le développement à long terme des manifestations. L'objectif est que ces manifestations passionnent les personnes présentes et en amènent d'autres à œuvrer comme bénévoles.

3.2.3 Le canton de Berne propose diverses activités physiques dans le cadre du sport scolaire et favorise la pratique régulière du sport

L'enthousiasme pour le sport est une priorité pour le canton de Berne. Grâce à un enseignement sportif de qualité, les enfants et adolescents entrent dans le monde du sport. Une bonne collaboration entre l'école et les associations (tout spécialement dans le cadre du sport scolaire facultatif) est indispensable à une promotion durable du sport et de l'activité physique.

3.3 Berne, canton sportif : BE enrichit

3.3.1 Le canton de Berne fait prendre conscience des divers effets du sport

Le sport et l'activité physique ne doivent pas être considérés sous le seul angle de la performance : grâce à eux, on peut aussi mieux connaître son propre corps, créer des contacts sociaux et développer son esprit d'équipe, fêter des succès personnels et découvrir la nature. Parallèlement, le sport permet également d'apprendre à gérer les échecs.

3.3.2 Le canton de Berne reconnaît et honore l'engagement bénévole

Le travail effectué par de nombreux bénévoles constitue le fondement même du sport organisé. Les associations et les manifestations sportives dépendent totalement de cette forme d'engagement, qui constitue également un enrichissement personnel et une école de vie. En collaboration avec ses partenaires, le canton de Berne propose aux bénévoles diverses formations pour les encourager dans leur activité et reconnaître cette dernière à sa juste valeur.

3.3.3 Le canton de Berne soutient les doubles parcours. Concilier sport et formation ou emploi, c'est possible

Pour réussir en sport, il faut bénéficier, bien avant d'atteindre le zénith de ses performances, d'une aide permettant de concilier formation et parcours sportif. Le canton de Berne soutient ainsi ses jeunes talents à l'école obligatoire, à l'école moyenne et durant la formation professionnelle et peut en outre soutenir des prestations privées à cette fin. L'objectif est de permettre aux sportifs d'élite de concilier sport et vie professionnelle, de se former et de se perfectionner, pendant et après leur période active. De même, il faut que l'activité d'entraîneur puisse se dérouler concurremment à une formation et à une activité professionnelle complémentaire.

3.3.4 Le canton de Berne soutient et encourage l'activité physique quotidienne des enfants et adolescents

Le but est d'encourager l'activité physique durant les loisirs et à l'école afin d'amener les enfants et adolescents à bouger quotidiennement – et de continuer à le faire tout au long de leur vie. L'activité physique quotidienne à l'école constitue une distraction bienvenue pour les enfants, les adolescents et les enseignants. Par ailleurs, une école proposant une telle activité contribue à promouvoir la santé et, en consolidant une culture du sport et de l'activité physique, à l'établissement d'une éducation globale.

3.3.5 Le canton de Berne, qui abrite des écoles supérieures, crée un cadre favorable à un enseignement sportif, à la recherche et au développement

Il est vital, pour concevoir et développer efficacement la promotion du sport et de l'activité physique, et pour planifier et mettre en œuvre les mesures et instruments de soutien à cet effet, que les fédérations, les instances de formation et l'administration soient à même de compter sur des spécialistes formés en sciences sportives, mais aussi qu'elles puissent se fonder sur une expertise et des conseils scientifiques ainsi que des études et évaluations. Le canton de Berne met à profit les compétences disponibles à l'Université de Berne, notamment de l'Institut des sports et des sciences des activités sportives, de la Haute École spécialisée de Berne en collaboration avec la Haute école fédérale de sport de Macolin, et des hautes écoles pédagogiques PHBern et BEJUNE.

4 Champs d'action

4.1 Sport pour tous

De manière analogue aux mesures que prend la Confédération en matière sportive, l'appellation « Sport pour tous » tient lieu de synonyme pour le sport de masse. Elle comprend tant le modèle traditionnel du sport pratiqué en association (se caractérisant par une succession d'entraînements et de compétitions, de règles et de formes d'organisation claires) que des activités sportives non organisées, avec ou sans compétition et comparaison des performances. Par sport non organisé, il faut entendre que l'activité n'est pas dirigée et qu'elle n'est pas proposée par une association sportive ni par un acteur commercial (p. ex. le cyclisme). Le sport organisé fait, lui, l'objet d'une direction claire (p. ex. au sein d'une association sportive) et les activités relevant de cette catégorie peuvent être proposées par des associations, des écoles, des communes, des cantons, la Confédération (p. ex. dans le domaine de Jeunesse+ Sport), des communautés d'intérêt et des acteurs privés ou commerciaux.

4.1.1 Améliorer la coordination du sport au plan communal et régional

Selon le Concept concernant le sport populaire (2014), le sport et l'activité physique relèvent d'une tâche permanente de la Confédération, des cantons et des communes. Des structures administratives adéquates sont indispensables à chaque échelon pour assurer la promotion du sport.

Le canton de Berne aujourd'hui

Le canton de Berne propose actuellement divers programmes et mesures pour promouvoir le sport et l'activité physique au sein des communes. Il assure un soutien financier au sport scolaire facultatif, organise des camps de sport pour les enfants en âge scolaire et a élaboré des plans de promotion du sport et de l'activité physique dans des communes. Il a par ailleurs mis sur pied divers réseaux locaux de sport et d'activité physique et en soutient le développement. Les interlocuteurs nommés par les communes assurent la coordination en la matière et œuvrent à l'amélioration de la collaboration à l'échelle locale.

Objectif du canton de Berne

Le canton de Berne œuvre à une bonne collaboration entre la Confédération, le canton et les communes. Ces dernières jouent un rôle majeur dans le domaine de la promotion du sport. L'objectif est de mettre sur pied des réseaux de sport et d'activité physique, locaux ou régionaux, supplémentaires avec des coordinateurs formés, afin de mieux utiliser les synergies et les ressources. À cet égard, on cherche à obtenir la meilleure transparence relativement aux compétences pour des questions liées au sport de manière générale et particulièrement pour celles concernant l'infrastructure sportive (espaces dédiés à l'activité physique et chemins).

Mesures

- Le canton de Berne analyse, dans les communes et les régions, les besoins portant sur les interlocuteurs en matière de sport et d'activité physique.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

- Le canton de Berne soutient les communes qui mettent sur pied des points de contact pour les questions sportives en versant de l'argent pour soutenir le lancement du projet, en fournissant des conseils et en octroyant un label de qualité.

Estimation des ressources nécessaires : en raison du programme d'allègement 2018, la mesure ne sera pas mise en œuvre pour le moment. En cas de réalisation ultérieure : 50 000 francs par an plus 0,1 équivalent plein temps (EPT) d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique. Cela correspond à des frais annuels en personnel de 15 000 francs.

- Le canton de Berne soutient le réseautage en organisant des rencontres favorisant l'échange entre les interlocuteurs en matière de sport et d'activité physique.

Estimation des ressources annuelles nécessaires : 10 000 francs

4.1.2 Promouvoir de nouvelles disciplines et activités sportives

Le canton de Berne aujourd'hui

À l'heure actuelle, des subventions peuvent être octroyées pour des mesures particulières de promotion du sport, dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices et du concept du canton de Berne pour le sport, pour autant que la demande ait été déposée par une organisation d'utilité publique. Par ailleurs, le canton de Berne propose, pour les disciplines sportives pratiquées sur son territoire, des formations et perfectionnements de haute qualité destinés aux personnes dirigeant des entraînements. Toutefois, le canton ne connaît pas de dispositions ni de bases légales favorisant la diversité des sports.

Objectif du canton de Berne

L'objectif est de proposer un large éventail de disciplines sportives et d'activités physiques dans le canton de Berne. L'arrivée de nouvelles disciplines et activités est suivie de près et soutenue lorsque cela est possible. Selon ses moyens, le canton de Berne conseille et soutient les organisateurs engagés qui lancent et maintiennent des activités sportives.

Mesures

- Le canton de Berne soutient l'élaboration de stratégies et de plans et l'acquisition de matériel ; il tient à disposition une liste transparente et accessible des services et interlocuteurs du canton.

Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé ou la préposée à la communication (→ 4.4.2, première mesure)

- Le canton de Berne maintient à un niveau modéré les frais de cours facturés aux personnes participant aux formations et perfectionnements de Jeunesse+Sport.

Estimation des ressources nécessaires : en raison du programme d'allègement 2018, la mesure ne sera pas mise en œuvre pour le moment. En cas de réalisation ultérieure : 100 000 francs par an.

- Le canton de Berne étudie les possibilités de maintenir la diversité des disciplines sportives ou même de l'améliorer, et de permettre à des sports à la mode de se développer ou à des disciplines plus confidentielles de gagner en popularité.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

4.1.3 Encourager le sport et l'intégration

Le sport et l'activité physique permettent à quiconque de s'intéresser à la vie sociale et d'y participer. Favorisant le respect entre les individus, le sport contribue à la cohésion et à l'intégration sociales. En outre, il fait nouer des contacts, crée un sentiment d'appartenance et favorise la solidarité, la compréhension, la tolérance, le fair-play et l'engagement social. Dans une société très hétérogène, cette fonction est d'une importance capitale.

Le canton de Berne aujourd'hui

Même si le canton de Berne propose aujourd'hui à chacun des possibilités de s'adonner au sport et à l'activité physique, il n'existe pas de liste en détaillant toutes les possibilités, ni de communication ciblée vers des publics précis.

Le canton dispose d'un programme d'intégration. Depuis 2015, les ressortissants étrangers arrivés depuis peu sont invités par leur commune de domicile à un entretien d'accueil durant lequel ils sont informés des activités déployées par les associations locales. Par ailleurs, la plateforme « integration-be.ch » fournit, sur mandat de la Direction de la santé publique et de

la prévoyance sociale, de nombreuses informations relatives notamment à l'intégration par le biais de la promotion du sport et de l'activité physique. Les deux programmes cantonaux d'action « Berne en santé » et « Vieillir en pleine forme » (le second en allemand seulement) jouent également un rôle important dans les domaines de l'alimentation, de l'exercice et de la santé psychique. Ces programmes soutiennent des projets favorisant l'activité physique, tels que Midnight Sports, HipFit, des cours de cyclisme pour migrantes, Bike2school ou encore des activités de ce type destinées aux aînés.

De très nombreuses associations et organisations sportives accueillent des personnes handicapées. Diverses organisations cantonales ou nationales proposent des activités qui leur sont spécifiquement destinées, comme PluSport, Special Olympics ou Swiss Paralympic. Le plus souvent, ces organisations ne bénéficient d'aucune aide, mais certaines associations proposent des activités structurées de telle manière que ces personnes peuvent y participer.

Objectif du canton de Berne

Dans ce domaine, le canton de Berne et ses partenaires soutiennent la population et veillent à ce que tous ses membres aient accès aux disciplines sportives et activités physiques. À cet égard, le partage et l'intégration dans la société revêtent une importance particulière. Un défi restant à relever sera l'adaptation des structures, tant sur le plan social qu'architectural, pour les rendre accessibles et utilisables par tout un chacun.

Par ailleurs, il y a lieu d'intensifier la collaboration avec l'Office fédéral du sport (OFSP) et avec les organisations qui s'engagent pour le sport et l'intégration.

Mesures

- Le canton de Berne contribue à constituer des compétences en matière de conception et de mise en œuvre de disciplines et d'activités sportives destinées à des personnes présentant des besoins spécifiques.

Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour

- Le canton de Berne coordonne des formations et perfectionnements interdisciplinaires dans le domaine du sport des jeunes et des adultes et tend ainsi à sensibiliser l'opinion aux thèmes liés à l'intégration.

Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour

- Le canton de Berne favorise l'intégration des personnes issues de la migration dans les structures existantes en matière de sport et d'activité physique et, en cas de besoin, soutient des activités prévues spécifiquement à leur intention.

Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour

- Le canton de Berne propose des programmes sportifs et des camps destinés à des groupes spécifiques que d'autres organisations ne peuvent prendre en charge.

Estimation des ressources nécessaires : en raison du programme d'allègement 2018, la mesure ne sera pas mise en œuvre pour le moment. En cas de réalisation ultérieure : 90 000 francs par an, plus 0,2 EPT d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique. Cela implique des frais en personnel annuels de 30 000 francs.

- Le canton de Berne établit une liste d'activités sportives destinées à des personnes présentant des besoins particuliers et soutient l'extension de prestations accessibles au plus grand nombre.

Estimation des ressources nécessaires : intégration de la liste à la plateforme d'information en projet (→ 4.4.2, troisième mesure), plus 0,1 EPT d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique pour la mise à jour des informations spécifiques. Cela implique des frais en personnel annuels de 15 000 francs.

- Le canton de Berne apporte son soutien à l'organisation et à la mise en œuvre de disciplines sportives et d'activités physiques pour des personnes présentant des besoins particuliers.

Estimation des ressources annuelles nécessaires : 100 000 francs

4.1.4 Soutien et conseil aux associations et fédérations, promotion des activités sportives libres

Les associations sportives comptent parmi les acteurs les plus importants offrant un cadre aux personnes de tous âges s'intéressant à la pratique régulière et encadrée d'une discipline sportive et à des compétitions de tous niveaux. Leur fonctionnement impliquant une grande part de travail bénévole, elles jouent un rôle social et culturel important pour la collectivité. La majorité des personnes pratiquant un sport ou une activité physique ne le font toutefois pas dans une structure organisée, mais à titre purement individuel ou au sein de structures à but commercial. « Sport pour tous » ne se limite par conséquent pas au sport pratiqué en association, mais va bien au-delà, du fait de la diversité des possibilités existantes.

Le canton de Berne aujourd'hui

Dans le canton de Berne, 72 pour cent de toutes les associations sportives sont de petite taille, comptant jusqu'à 100 membres. 82 pour cent d'entre elles ne proposent qu'une discipline et comptent en moyenne 30 pour cent de membres actifs de sexe féminin. Le Fonds du sport soutient les associations et les fédérations. Des demandes de subventions peuvent lui être adressées pour la construction et la remise en état d'infrastructures sportives, la promotion du sport, l'acquisition de matériel sportif et des manifestations sportives et compétitions européennes. Les formations en vue du développement et de la promotion des associations et fédérations sont toutefois peu nombreuses.

Objectif du canton de Berne

Le canton de Berne soutient les initiatives émanant des associations et fédérations sportives et des particuliers, dans la limite des possibilités qui sont les siennes. Ce faisant, il crée les conditions nécessaires au maintien d'une vie sociale et sportive dans le canton. La professionnalisation de certaines tâches au sein des associations permet de soulager les bénévoles, qui peuvent se concentrer sur leur mission principale sans être par exemple entravés par des activités administratives.

Mesures

- Le canton de Berne veille à une bonne collaboration avec des partenaires du domaine du sport et de la promotion de l'activité physique. Ces derniers peuvent, sur la base de conventions de prestations, se charger de diverses tâches relevant de la promotion des associations.

Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour

- Le canton de Berne élabore, de concert avec ses partenaires, des plans visant à promouvoir la professionnalisation, ceci afin d'améliorer le soutien sans freiner le travail bénévole.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

- Le canton de Berne prépare, à l'intention des communes, des recommandations compétentes et novatrices visant la promotion du sport, de l'activité physique et des associations.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

4.2 Sport de haut niveau

4.2.1 Consolider la promotion des athlètes et des entraîneurs

Les instances responsables du sport de performance sont les fédérations nationales, réunies sous la bannière de Swiss Olympic. À long terme, fêter des succès internationaux n'est pos-

sible que si les objectifs du sport de performance sont arrêtés non seulement par les acteurs privés, mais aussi soutenus et coordonnés par la Confédération, les cantons et les communes.

4.2.1.1 Définir dans des directives la nature du soutien au sport de haut niveau

Le canton de Berne aujourd'hui

L'ordonnance sur le Fonds du sport définit les buts de ce fonds, prenant notamment en compte le sport de haut niveau. Cela étant, le canton de Berne ne dispose ni de bases légales ni de directives portant sur la promotion de ce type d'activités sportives.

Objectif du canton de Berne

Il est prévu que le canton de Berne définisse dans des directives *ad hoc* quelles seront les mesures de promotion en faveur du sport de haut niveau. Le but est qu'elles profitent tant aux athlètes qu'aux personnes dirigeant les entraînements. À cet égard, les stratégies de promotion de Swiss Olympic et des fédérations sportives nationales servent de base. Il est prévu que le canton de Berne focalise son engagement sur la relève et la catégorie de transition. Il convient en effet d'éviter toute promotion se recoupant avec des démarches analogues effectuées au niveau national.

Mesures

- En collaboration avec les fédérations, le canton de Berne élabore les directives de promotion du sport de haut niveau sur son territoire.
Estimation des ressources nécessaires : groupe de travail / séances de travail, au cas par cas paiement d'indemnités/de frais de collaboration, montant unique de 10 000 francs
- Le canton de Berne soumet les directives élaborées aux fédérations se trouvant dans le canton.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale au sport de haut niveau (→ 4.2.1.3, deuxième mesure)

4.2.1.2 Définir le cadre de la promotion de la relève

Dans le cadre de la promotion du sport de haut niveau, la promotion des jeunes talents revêt une importance cruciale. Pour promouvoir la relève, il faut notamment que les fédérations disposent de bonnes conditions générales. Les conditions prévalant dans le cadre de la formation scolaire et de la pratique professionnelle sont décrites au chapitre 4.3.3.

Le canton de Berne aujourd'hui

Dans le canton de Berne, les fédérations sportives tiennent une multitude de centres d'entraînement régionaux et nationaux, lesquels bénéficient du soutien subsidiaire du Fonds du sport. Les jeunes talents reçoivent de leur fédération et de Swiss Olympic une *Swiss Olympic Talent Card* locale, régionale ou nationale leur autorisant l'accès au programme d'encouragement des talents particuliers aux degrés secondaires I et II. À l'OSSM, le chef du Service du sport exerce les fonctions de responsable cantonal de la promotion de la relève. Il ne peut toutefois apporter qu'un soutien très limité aux fédérations et aux jeunes talents et doit renoncer à effectuer un contrôle de la qualité des conditions proposées par les centres d'entraînement, faute de ressources adéquates.

Objectif du canton de Berne

Le canton de Berne crée les conditions permettant aux associations et aux fédérations d'assurer l'entraînement et la promotion de leurs jeunes talents. Dans ce cadre, il conviendra d'accorder plus d'importance au contrôle de la qualité. En sa qualité de responsable cantonal pour le sport de haut niveau, le responsable cantonal de la relève devra disposer de plus de ressources pour assurer un service de conseil aux jeunes talents, aux associations et aux fédérations. Chaque partenaire du sport doit désigner un interlocuteur afin qu'il soit plus facile

de concilier sport et formation. Si les fédérations estiment qu'il se justifie d'étendre les possibilités de promotion au sein des institutions de formation (p. ex. mise sur pied d'une école au label de qualité Swiss Olympic), le canton peut soutenir et coordonner la démarche.

Mesures

- Le canton de Berne s'engage en faveur des structures autorisant le contrôle de qualité dans le cadre de l'accompagnement de jeunes talents par leurs fédérations sportives respectives (p. ex. FTEM).
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale au sport de haut niveau
- Le canton de Berne offre conseil et soutien aux écoles pour l'obtention du label de qualité Swiss Olympic.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale au sport de haut niveau, en collaboration avec les offices de formation
- Le canton de Berne promeut la coordination régionale et la collaboration entre les partenaires sportifs.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale au sport de haut niveau

4.2.1.3 **Étoffer le conseil destiné au sport de haut niveau**

Le canton de Berne aujourd'hui

Aujourd'hui, des coordinateurs et coordinatrices s'engagent déjà auprès des écoles partenaires de Swiss Olympic, des conseillers et conseillères spécialement formés sont actifs au sein des centres d'orientation professionnelle et le responsable cantonal pour la promotion de la relève du sport soutient les jeunes athlètes par ses conseils, dans la mesure de ses moyens. Dans ce cadre, l'attention est portée à la relève.

Objectif du canton de Berne

L'idée, c'est que non seulement les membres de la relève, mais bien toutes les personnes pratiquant le sport d'élite, les fédérations concernées et leurs entraîneurs puissent recevoir un conseil dans le domaine du sport de haut niveau. D'une part, ce conseil doit émaner du responsable cantonal pour ce type de sport, qui coordonne étroitement son action avec les fédérations régionales, cantonales et nationales, Swiss Olympic et l'OFSPPO, à Macolin. Il conseille les offices de la formation en vue de l'application des critères d'intégration dans le programme bernois de soutien aux jeunes talents et aide des écoles à mettre sur pied des structures de soutien à la relève. Par ailleurs, il prend position sur des demandes de soutien financier déposées par de jeunes talents de la relève sportive qui veulent fréquenter une école. Après examen de telles demandes, il remet une recommandation destinée aux offices de la formation, qui statuent alors sur l'octroi de moyens. Enfin, une autre tâche centrale est de regrouper toutes les institutions actives dans la promotion du sport de haut niveau.

Mesures

- Le canton de Berne étoffe ses structures de conseil.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale au sport de haut niveau
- Le canton de Berne accorde, dans le cadre de l'état des postes requis par l'OSSM, un nouveau poste de responsable cantonal du sport de haut niveau.
Estimation des ressources nécessaires : un EPT en faveur d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique agissant en qualité de responsable du sport de haut niveau à l'échelle cantonale. Frais annuels de personnel : 150 000 francs

4.2.1.4 Soutenir le sport de haut niveau, en qualité d'employeur

Le canton de Berne aujourd'hui

Des entreprises de l'économie privée, des collectivités publiques et notamment l'administration cantonale proposent aux jeunes intéressés par la pratique du sport d'élite des places de formation leur permettant de se partager entre l'engagement sportif et la formation (double carrière). Dans le canton de Berne, ces filières ont démontré leur potentiel. D'une qualité élevée, elles favorisent tant le sport que la formation scolaire et professionnelle. L'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle gère une liste très complète d'entreprises formatrices encourageant la pratique du sport de haut niveau dans les secteurs les plus divers. Les sportifs et sportives d'élite qui ne peuvent pas vivre entièrement de la pratique sportive et recherchent une activité professionnelle à temps partiel n'ont pas de telles ressources et doivent mener seuls leurs recherches d'emploi. Aujourd'hui, l'administration cantonale offre des conditions générales attrayantes et favorables au sport de haut niveau permettant de concilier un apprentissage avec la pratique sportive (emplois à temps partiel et horaire flexible).

Objectif du canton de Berne

Il faut que l'administration cantonale soigne son image d'employeur favorable aux apprentis pratiquant le sport d'élite et propose également un nombre croissant de postes de travail à temps partiel destinés aux adultes pratiquant ce type de sport. Il faut maintenir et, dans la mesure du possible, étendre les diverses formations. Il faut que les labels accordés par Swiss Olympic aux entreprises formatrices et employeurs encourageant la pratique du sport d'élite gagnent en notoriété dans le canton de Berne.

Mesures

- Le canton de Berne encourage l'offre de places d'apprentissage destinées aux jeunes sportifs et sportives d'élite dans tout le canton et en publie la liste sur son site internet. L'objectif est d'étendre l'offre de places d'apprentissage favorisant la pratique du sport déjà proposées au sein de l'administration cantonale.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

- Le canton de Berne s'engage concrètement, en sa qualité d'employeur, en faveur de postes de travail à temps partiel pour sportifs et sportives d'élite ou responsables des entraînements. Il lui importe de mieux se faire connaître en tant qu'employeur, notamment dans le monde du sport, par le marketing du personnel. Par ailleurs, le canton de Berne fait connaître d'autres employeurs s'engageant en ce sens.

Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour

- Le canton de Berne s'engage en faveur d'une augmentation des postes proposés par des employeurs favorables au sport d'élite, qu'il publie sur son site internet.

Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale au sport de haut niveau

4.2.1.5 Soutenir financièrement le sport de haut niveau

Le sport de haut niveau dépend également du soutien des collectivités publiques, lequel est accordé à titre subsidiaire à des organisations telles que les associations. En grande partie, l'argent est versé à de nombreuses organisations sportives par la Confédération (à travers le programme de promotion « Jeunesse+Sport » et par Swiss Olympic, par le soutien accordé aux fédérations).

Le canton de Berne aujourd'hui

Dans le canton de Berne, la relève dans le sport d'élite est notamment soutenue au moyen de subventions du Fonds du sport versées aux organismes des fédérations qui assurent cette promotion. Aucun soutien n'est toutefois accordé à titre personnel aux athlètes du canton. En

particulier, les personnes pratiquant le sport à haut niveau, mais qui n'ont pas encore leur place parmi les meilleurs et ne bénéficient donc pas encore des subventions des organisations nationales, ne reçoivent aucun soutien de l'État.

Objectif du canton de Berne

Par son engagement, le canton de Berne entend soutenir les athlètes de pointe durant leur carrière sportive, leur offrir une reconnaissance et les motiver à poursuivre leur trajectoire au sein du sport d'élite. Des moyens supplémentaires doivent être engagés pour alimenter les nombreux organismes des fédérations qui assurent cette promotion et maintenir ces dernières dans le canton de Berne, pour qu'à l'avenir, ses athlètes puissent également fêter des succès. À défaut, ces structures ne pourront être maintenues ou s'établiront dans les cantons voisins.

Mesures

- Le canton de Berne dégage des moyens financiers pour soutenir des organismes assurant la promotion de la relève et des personnes pratiquant le sport d'élite.
Estimation des ressources annuelles nécessaires : 400 000 francs
- Le canton de Berne organise chaque année une cérémonie en l'honneur des meilleurs sportifs et sportives d'élite du canton de Berne ayant remporté des succès internationaux.
Estimation des ressources annuelles nécessaires : 20 000 francs supplémentaires
- Le canton de Berne participe à l'élaboration de nouveaux modèles de financement de la promotion du sport de haut niveau.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale au sport de haut niveau

4.2.2 Promouvoir les manifestations sportives

Des manifestations sportives périodiques et uniques mettent le canton de Berne en valeur en sa qualité de destination touristique, sur la scène nationale et internationale. De telles manifestations, se déroulant sur le plan régional, cantonal, national et international, bénéficient du soutien du canton de Berne et, en partie, du Fonds du sport. Il s'agit là d'une contribution importante à la promotion du sport et de l'activité physique. Par ailleurs, les manifestations sportives ne doivent pas nuire inutilement à l'environnement : en effet, un sport respectueux de la nature favorise l'adhésion de la population et fournit aux sportifs les espaces nécessaires à la pratique de leurs activités.

Le canton de Berne aujourd'hui

Partenaire engagé d'organismes de manifestations sportives régionales, cantonales, nationales et internationales, le canton de Berne est favorable au déroulement de ces dernières et les soutient financièrement, en fonction de l'écho qu'elles suscitent, par l'intermédiaire de la Promotion économique du canton de Berne. La loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT)², la loi du 12 mars 1997 sur le développement de l'économie (LDE)³ ou la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM)⁴ autorisent un soutien financier en faveur de manifestations, du dépôt de candidatures en vue de manifestations sportives internationales d'envergure et de leur bon déroulement. Le Fonds du sport apporte son soutien à l'organisation de manifestations sportives de petite, moyenne et grande taille.

² RSB 935.211

³ RSB 901.1

⁴ RSB 902.1

Objectif du canton de Berne

Les manifestations sportives se déroulant dans le canton de Berne doivent être maintenues et il faut faire en sorte que de nouvelles manifestations le choisissent également pour cadre. Avec le monde économique, le canton de Berne soutient les organisateurs locaux et les fédérations nationales en matière d'acquisition de grandes manifestations sportives nationales et internationales et expose avec la transparence requise le soutien qu'il peut accorder à ce titre. Grâce à la révision de la LDT (cf. point 4.4.5.1), un soutien périodique est désormais aussi possible en matière de manifestations d'envergure internationale aux retombées publicitaires importantes, et une aide financière peut aussi consister en une prise en charge des frais d'engagement de membres de la protection civile ou de l'armée. Le canton de Berne sait toute l'importance que revêtent les manifestations sportives pour le tourisme, la promotion économique et l'économie. Partant, la création de valeur induite par de telles manifestations doit avoir lieu dans le canton de Berne. Même si ce dernier n'en est pas l'organisateur, il doit en être perçu comme le facilitateur.

Mesures

- Le canton de Berne élabore, pour les projets bénéficiant de fonds publics, des directives d'évaluation des manifestations sportives afin de déterminer le soutien à leur accorder. Le Fonds du sport établit des directives conformes aux prescriptions de la législation sur les loteries et les jeux d'argent.
Estimation des ressources nécessaires : groupe de travail / séances de travail, au cas par cas paiement d'indemnités/de frais de collaboration, montant unique de 10 000 francs
- Le canton de Berne informe les organisateurs de manifestations sportives des modalités d'octroi de l'aide cantonale, en leur signalant notamment des plateformes où ils peuvent recruter des bénévoles (cf. point 4.4.1.2).
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Grâce aux mesures de soutien, le canton de Berne favorise le maintien dans le canton des manifestations qui s'y déroulent aujourd'hui et soutient l'implantation de manifestations prévues par d'autres organisations.
Estimation des ressources nécessaires : soutien plus étendu désormais possible sur la base de la LDT, de la LDE ou de la LCIM, montant supplémentaire de 200 000 francs par an
- Le Fonds du sport peut continuer de soutenir des manifestations sportives de nature non commerciale se déroulant dans le canton de Berne ou des organisateurs bernois de manifestations sportives, en se fondant sur les bases légales existantes.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne soutient les organisateurs au stade de la planification d'interventions impliquant des membres de la protection civile et de l'armée et peut prendre en charge une partie des frais de ces interventions.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne met à disposition ses canaux de communication pour promouvoir les manifestations qu'il soutient.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé ou la préposée à la communication (cf. point 4.4.2, première mesure)
- Le canton de Berne contribue à mettre en réseau les divers organisateurs sportifs et leur permet d'entrer en contact avec des représentants de destinations touristiques, de communes, d'autorités et de divers groupes d'intérêt.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

- Le canton de Berne peut réduire ou offrir les frais de sécurité lors de manifestations sportives et les coûts éventuellement occasionnés par des interventions spéciales de la police.
Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour

4.3 Formation et sport

4.3.1 Enseignement obligatoire du sport

Dans le domaine de la formation et du sport, l'objectif premier est d'assurer un enseignement sportif de qualité. Cela n'est possible qu'à condition de disposer de suffisamment d'heures, de plans d'études conçus pour chaque niveau, de matériel didactique moderne et d'un corps enseignant bien formé et motivé.

4.3.1.1 Mettre en œuvre les bases légales fédérales (LESp et OESp)

Le canton de Berne aujourd'hui

Tant à l'école obligatoire que dans les écoles moyennes, l'enseignement sportif dispensé dans le canton de Berne est suffisant : le nombre minimal d'heures requis par la Confédération dans les dispositions de la loi du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport (LESp)⁵ et de l'ordonnance correspondante (OESp)⁶ dans ce domaine a lieu. À l'école obligatoire, l'enseignement sportif est dispensé partout dans les infrastructures prévues à cet effet.

On note cependant des lacunes au niveau des écoles professionnelles, où les heures sont insuffisantes : à l'heure actuelle, environ 200 leçons de sport par semaine ne sont pas données. Cela tient en premier lieu au manque d'infrastructures (salles de sport), comme l'a révélé un sondage représentatif effectué auprès de diverses directions d'établissements scolaires du canton.

Au niveau de l'école obligatoire, on ne trouve pas de manuel d'enseignement de sport basé sur le *Lehrplan 21* ou sur le plan d'études romand.

Objectif du canton de Berne

L'objectif est que, dans le canton de Berne, toutes les écoles disposent de suffisamment d'infrastructures sportives pour garantir la bonne exécution des prescriptions fédérales. Par ailleurs, il est prévu de combler les lacunes relatives au matériel didactique destiné aux cours de sport.

Mesures

Dans l'enseignement obligatoire :

- Le canton de Berne est favorable à l'élaboration d'un plan d'ensemble permettant de déterminer comment soutenir l'acquisition de certaines compétences figurant au *Lehrplan 21* ou au plan d'études romand, en utilisant le matériel didactique actuel.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge de la planification par la commission des moyens d'enseignement et des plans d'études de l'école obligatoire et du projet par la centrale intercantonale des moyens d'enseignement. Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour

⁵ RS 415.0

⁶ RS 415.01

Dans les écoles professionnelles :

- À plus long terme, le canton de Berne veille à mettre à disposition suffisamment d'infrastructures sportives aux écoles professionnelles pour l'enseignement du sport (cf. point 4.4.3.2).
Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour. Prise en compte dans le cadre du renouvellement des installations scolaires du secondaire II (besoins figurant dans la planification des institutions scolaires 2030)
- Le canton de Berne entend favoriser l'utilisation optimale des infrastructures sportives pour l'enseignement sportif au sein des écoles professionnelles (p. ex. utilisation d'infrastructures extra-scolaires).
Estimation des ressources nécessaires : travail de coordination et de planification des personnes responsables en matière d'infrastructures, développement et promotion d'un programme sportif en adéquation avec le plan d'études sans disposer d'une salle de sport, aucune ressource supplémentaire n'est requise.

4.3.1.2 Engager des maîtres de sport qualifiés à tous les niveaux scolaires

La qualité de l'enseignement dépend de la formation et de la motivation des membres du corps enseignant.

Le canton de Berne aujourd'hui

Les personnes suivant la filière d'études proposée en ce moment à la Haute école pédagogique germanophone PHBern pour les degrés préscolaire et primaire peuvent actuellement, si leur formation porte en premier lieu sur les dernières années du primaire, renoncer à la matière « Activité physique et sport ». Environ 30 pour cent d'entre elles font ce choix (taux relevés pour les autres cours auxquels les personnes en études ont renoncé au semestre de printemps 2017 : arts visuels = 36%, anglais = 49%, musique = 51%, créativité textile ou technique = 42%). D'une manière générale, dans le canton de Berne, 35 pour cent des leçons de sport données à l'école primaire et 12 pour cent de celles dispensées au niveau secondaire I le sont par des maîtres sans formation spécifique.

Les cours de sport du niveau secondaire II sont dispensés par des maîtres qualifiés.

Objectif du canton de Berne

En ce qui concerne la qualification des maîtres donnant des heures de sport, il faut maintenir le niveau, qui est fondamentalement bon. Pour combler les lacunes constatées au niveau de l'école obligatoire, le canton de Berne permet aux personnes enseignant le sport de se rendre aux formations nécessaires et aux perfectionnements réguliers. L'objectif est que, dans tout le canton de Berne ou presque, l'enseignement de sport soit dispensé à tous les niveaux par des personnes qualifiées. L'objectif est par ailleurs le même pour les autres matières auxquelles on peut renoncer pendant le cursus.

Mesures

À divers échelons :

- Les hautes écoles pédagogiques PHBern et HEP-BEJUNE proposent à tous les enseignants des cours spécialisés leur permettant d'acquérir le savoir nécessaire également dans les matières pour lesquelles ils ne sont pas expressément formés.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne prend en charge les taxes d'étude des enseignants travaillant dans ses écoles lorsqu'ils suivent ce type d'enseignement.
Estimation des ressources annuelles nécessaires : 200 000-250 000 francs

4.3.2 L'école en mouvement

« L'école en mouvement » comprend divers concepts et idées permettant de favoriser l'activité physique à l'école et un parcours scolaire global. Elle comprend des journées de sport scolaire, du sport scolaire facultatif ou du sport dans le programme scolaire (à titre de branche à option), mais aussi diverses mesures (p. ex. position assise dynamique, apprentissage en mouvement, récréations actives, activité physique sur le chemin de l'école) pour encourager le mouvement dans le cadre de l'apprentissage et de l'enseignement quotidien.

4.3.2.1 Favoriser l'activité physique dans le quotidien scolaire

Le canton de Berne aujourd'hui

À l'heure actuelle, dans le canton de Berne, « L'école en mouvement » est déjà mise en œuvre de diverses manières dans les activités scolaires quotidiennes. Au jardin d'enfants et en primaire, l'enseignement est souvent fondé sur le mouvement (p. ex. récréations actives), mais cela est plus rarement le cas au secondaire I. De nombreuses directions d'établissement du secondaire I et II aimeraient mettre en œuvre ce type d'enseignement. À tous niveaux (à l'exclusion des écoles professionnelles), on voudrait intégrer la promotion de l'activité physique et de la santé dans la charte de l'établissement, mais un tel projet se réalise rarement. Les directions des écoles primaires et secondaires I souhaiteraient de manière générale donner des heures de sport supplémentaires dans le cadre de l'enseignement scolaire.

Objectif du canton de Berne

L'objectif est que « L'école en mouvement » devienne un élément indissociable de la culture scolaire bernoise. Toutefois, conformément à sa politique actuelle, le canton n'entend pas édicter des prescriptions légales en ce sens : il favorise et soutient le développement des écoles et les encourage à participer à des programmes de promotion de l'activité physique et de la santé comme à appliquer à l'interne des mesures à cette fin. La formation des membres du corps enseignant et la création d'un label scolaire tel que BE fit permettent d'y arriver. Il est souhaitable que la promotion de l'activité physique et de la santé figurent dans les chartes de tous les établissements scolaires. L'objectif est également de faire en sorte que les élèves puissent suivre des cours de sport supplémentaires dans leur école (p. ex. dans le cadre du sport scolaire facultatif figurant parmi les activités proposées dans le cadre de l'école obligatoire). Il convient de tirer parti de l'infrastructure d'un établissement pour y organiser des activités sportives scolaires et extrascolaires.

Mesures

À divers échelons :

- Le canton de Berne accorde un soutien ciblé à des projets en faveur de « L'école en mouvement » (p. ex. dans le cadre du programme cantonal d'action « Berne en santé », → 4.1.3).
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne élabore, en collaboration avec des partenaires, des critères d'octroi d'un label distinguant les écoles en mouvement aux démarches novatrices.
Estimation des ressources nécessaires : groupe de travail / séances de travail, au cas par cas paiement d'indemnités/de frais de collaboration
- Les hautes écoles pédagogiques PHBern et HEP-BEJUNE proposent des programmes de perfectionnement favorisant un enseignement fondé sur le mouvement.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

- Les hautes écoles pédagogiques PHBern et HEP-BEJUNE intègrent la promotion de l'activité physique et de la santé dans la formation des directeurs et directrices d'écoles.
Estimation des ressources nécessaires : extension/révision du cursus ; si nécessaire, défraiement supplémentaire pour les personnes qui dispensent l'enseignement

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire :

- Le canton de Berne accorde sa place au sport dans la formation scolaire globale.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne recommande aux communes de mettre également, dans la mesure du possible, les infrastructures sportives à disposition de prestataires extrascolaires (réglementation libérale des infrastructures sportives).
Estimation des ressources nécessaires : recommandations, stratégie de communication

4.3.2.2 Encourager la participation à des rencontres de sport scolaire

Les manifestations de sport scolaire font également partie du concept de « L'école en mouvement ». À l'heure actuelle, elles sont proposées à tous les niveaux à l'échelon cantonal, fédéral et international.

Le canton de Berne aujourd'hui

Chaque année, dans le canton de Berne, le déroulement de divers championnats et manifestations de sport scolaire est planifié et assuré à l'échelle cantonale. Même si les élèves de nombreuses écoles, en majorité du niveau secondaire I, y participent, tous n'ont pas cette possibilité : une telle participation est en effet moins fréquente pour les élèves des jardins d'enfant et du primaire, même si des compétitions ont lieu dans ces catégories d'âge également.

Objectif du canton de Berne

L'objectif est de maintenir un riche éventail en manifestations de sport scolaire, au moyen du financement, par le canton de Berne, de telles manifestations au niveau cantonal et national. Par ailleurs, il faut veiller à ce que le canton favorise la participation à des championnats de sport scolaire cantonaux, fédéraux et internationaux par des élèves de tous âges provenant de toutes les régions bernoises.

Mesures

À divers échelons :

- Le canton de Berne favorise la participation à des manifestations de sport scolaire.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne participe au financement des championnats de sport scolaire cantonaux et nationaux.
Estimation des ressources nécessaires : en raison du programme d'allègement 2018, la mesure ne sera pas mise en œuvre pour le moment. En cas de réalisation ultérieure : 39 000 francs par an, plus 0,85 EPT d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique, ce qui revient à des frais en personnel annuels de 127 000 francs.
- Le canton de Berne soutient les écoles lors de la mise sur pied de manifestations de sport scolaire.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

4.3.2.3 Nommer des personnes préposées à la promotion du sport, de l'activité physique et de la santé

Le canton de Berne aujourd'hui

Dans de nombreuses écoles bernoises, des personnes sont nommées responsables de la promotion de l'activité physique, de la santé et du sport. La situation pourrait être améliorée au niveau secondaire I et dans les écoles moyennes : dans les gymnases et les écoles professionnelles, l'intervention d'une personne à titre de responsable de la promotion de la santé est désirée, mais n'a pas lieu à large échelle. Au secondaire I, cette situation prévaut en matière de promotion du sport.

Objectif du canton de Berne

Pour mettre en œuvre et coordonner « L'école en mouvement » au sein d'un établissement scolaire, il est judicieux et recommandable de bénéficier de l'intervention d'une personne responsable en matière de promotion de l'activité physique et de la santé, issue du corps enseignant de l'établissement.

Mesures

À divers échelons :

- Par son action, le canton de Berne permet aux directions d'établissements scolaires de choisir, au sein de leur personnel enseignant, des responsables de la promotion de l'activité physique et de la santé.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne incite les écoles à devenir membres de l'un des deux réseaux cantonaux d'écoles en santé (KNGS-BE et KNGS de la ville de Berne).
Estimation des ressources nécessaires : publicité, recommandations, stratégie de communication

4.3.3 Promotion des sportifs et sportives d'exception

Concilier une formation scolaire ou professionnelle et une carrière sportive est un objectif ambitieux. En prenant des mesures structurelles appropriées et en coordonnant la collaboration de toutes les parties prenantes, cela se révèle cependant réalisable. Il faut établir une réglementation claire, qui permette de garantir la bonne coordination de la promotion des jeunes talents, dans le respect de l'égalité des chances. À cet égard, les écoles ont notamment besoin de critères de classification permettant d'établir l'existence d'un droit aux mesures de promotion et de traiter chaque personne sur un pied d'égalité. Il peut se révéler utile de coordonner à tous niveaux, à l'échelle cantonale, la mise en réseau et le soutien à des démarches locales et régionales, et de promouvoir l'égalité des chances, tout en ménageant les ressources disponibles.

4.3.3.1 Définir diverses mesures de promotion pour concilier la formation scolaire et professionnelle avec une carrière sportive dans l'élite

Le canton de Berne aujourd'hui

Le canton de Berne connaît diverses mesures de promotion en faveur des jeunes talents, mais les conditions générales en la matière ne sont pas suffisamment fixées et la coordination est insuffisante. Souvent, les écoles élaborent des solutions individuelles permettant de concilier la formation scolaire et professionnelle et le parcours sportif des intéressés. Cela exige des efforts soutenus en termes de coordination et d'organisation et peut se traduire par une pratique fluctuante en matière d'aide aux jeunes talents.

La connaissance et la mise en œuvre de critères cohérents pour déterminer le droit à des mesures de promotion ne va actuellement pas sans difficulté au sein de l'école obligatoire. En revanche, au niveau secondaire II, des critères cantonaux sont applicables et servent de re-

pères aux écoles moyennes et professionnelles du canton de Berne pour déterminer si une personne a droit à des mesures de soutien.

Au niveau secondaire I, dans la transition entre les niveaux secondaires I et II et dans les écoles professionnelles, le besoin de plus d'instruments de promotion (classes sportives, promotion des jeunes talents intégrée au cursus scolaire ou soutien pour les devoirs) se fait sentir. Le canton de Berne dispose d'une personne responsable de la promotion de la relève, mais dans le cadre de ses fonctions, cette dernière n'a pas les compétences et moyens nécessaires pour agir et accomplir toutes ses tâches.

Actuellement, l'égalité des chances en matière de promotion des jeunes talents n'est pas garantie, trop de règles disparates coexistant à l'école obligatoire. Tout spécialement au secondaire I, il est urgent de rendre la réglementation plus cohérente et de coordonner les mesures de promotion pour les jeunes talents au plan régional.

Objectif du canton de Berne

Pour assurer l'égalité des chances dans la promotion des jeunes talents, le canton de Berne fixe les conditions générales applicables à ces mesures. À cet effet, il révisé les dispositions légales, notamment celles concernant l'école obligatoire, et élabore des lignes directrices cantonales. Pour assurer l'examen uniforme du droit aux mesures de promotion, il définit par ailleurs des critères cohérents en vue de l'évaluation de ces jeunes talents à tous les degrés (tout particulièrement au niveau du secondaire I) et définit à l'échelle cantonale le droit à bénéficier de telles mesures. De plus, il convient de définir les compétences de la personne responsable du sport d'élite au niveau cantonal et de mettre à sa disposition les ressources nécessaires. Enfin, il faut que les écoles restent libres de mettre en œuvre des solutions individuelles.

Mesures

À divers échelons :

- Le canton de Berne clarifie les compétences en ce qui concerne la promotion des jeunes talents et définit celles du préposé ou de la préposée à la promotion de la relève sportive à l'échelon cantonal.

Estimation des ressources nécessaires : à convenir entre la POM et l'INS, élaboration d'un portefeuille des tâches

- Le canton de Berne définit, en collaboration avec Swiss Olympic et les fédérations sportives, les critères applicables par degré et discipline sportive à l'intégration dans un programme de promotion des jeunes talents, et en contrôle la bonne application.

Estimation des ressources nécessaires : groupe de travail / séances de travail, au cas par cas paiement d'indemnités/de frais de collaboration, activité nécessaire au contrôle de la mise en œuvre par les inspections scolaires et le préposé ou la préposée au sport d'élite au niveau cantonal

- Le canton de Berne s'engage en faveur de la conclusion d'une convention si possible au niveau suisse réglant les frais de l'enseignement dispensé dans le cadre de la promotion des jeunes talents.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

Enseignement obligatoire :

- Le canton de Berne crée des bases légales en vue du financement des ressources nécessaires à la coordination et pour le soutien par l'école des jeunes talents.
Estimation des ressources nécessaires : adaptation de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO)⁷, dont la réalisation se fera par l'intermédiaire du projet REVOS 2020, et des ordonnances de Direction
- Le canton de Berne coordonne et favorise des structures régionales de soutien.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge assurée par le préposé ou la préposée au sport d'élite au niveau cantonal, les inspections scolaires et les coordinateurs régionaux (quatre fois 0,15 EPT supplémentaires d'un enseignant). Cela revient à des frais en personnel annuels de 78 000 francs.
- Le canton de Berne tend à favoriser l'égalité des chances entre régions dans le domaine de la promotion des jeunes talents.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge assurée par le préposé ou la préposée au sport d'élite au niveau cantonal et les inspections scolaires, adaptation si nécessaire de l'actuel plafonnement des coûts au nombre de talents et répartition des ressources disponibles
- Le canton de Berne crée un cadre autorisant des réglementations spéciales pour des classes de promotion des jeunes talents.
Estimation des ressources nécessaires : adaptation des ordonnances de Direction

Écoles moyennes / écoles professionnelles :

- Le canton de Berne met à disposition des écoles moyennes et professionnelles des ressources destinées à la promotion des jeunes talents.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne soutient financièrement les jeunes suivant une formation professionnelle initiale hors du canton, conformément à l'annexe applicable de la convention sur la promotion des jeunes talents.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

4.4 Thèmes transversaux / éléments fondamentaux

4.4.1 Enrichissement pour la société

Sous toutes ses facettes, le sport est présent dans la société et constitue un élément central des loisirs et des divertissements.

4.4.1.1 Garder la santé

Les objectifs primordiaux de la politique cantonale de la santé sont de promouvoir, de garder ou de retrouver la santé, et d'assurer l'égalité de traitement de tous les membres de la population du canton de Berne. Le sport et l'activité physique contribuent pour une part importante à de tels objectifs.

Il est démontré que le sport et l'activité physique ont une influence positive à tout âge, permettant ainsi de réduire les coûts de la santé. Le sport et l'activité physique sont possibles une vie durant, dans les espaces publics et privés, sur les routes et les chemins, dans les écoles, au travail et durant le temps libre.

⁷ RSB 432.210

Le canton de Berne aujourd'hui

L'engagement du canton de Berne dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention se limite aux enfants et aux adolescents (not. programme d'action cantonal « Berne en santé ») et aux personnes d'un certain âge (politique du troisième âge : à partir de 2018, programme d'action cantonal « Vieillir en pleine forme »). Dans ce domaine, le sport et notamment l'activité physique jouent un rôle d'importance. Le grand nombre de services et d'organisations au sein de l'administration et à l'externe ne va pas sans poser des problèmes. Une tâche importante du canton est de faciliter l'accès à des prestations de promotion de la santé, notamment à des personnes présentant des besoins spécifiques (→ 4.1.3), à celles de condition modeste, à des parents élevant seuls leurs enfants ou encore à des familles dont des membres souffrent de problèmes psychiques. Cela permet en effet d'améliorer l'égalité des chances en vue d'assurer une bonne santé à tout âge. À cet égard, les programmes d'action cantonaux en faveur des enfants, des adolescents et des personnes âgées constituent des piliers importants de la promotion de la santé et de la prévention.

Objectif du canton de Berne

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, le canton de Berne soutient un éventail complet d'instruments destinés aux personnes de tous âges, et parmi ceux-ci du sport et des activités sportives. Pour améliorer la collaboration entre les unités administratives cantonales concernées, il faut s'intéresser de plus près à leur interaction, s'efforcer de les coordonner mieux et de soutenir les prestations liées à l'activité physique. Il convient de garantir l'égalité des chances en matière d'accès au sport et à l'activité physique pour tous les âges. Il faut que les membres de l'administration puissent aussi bénéficier des avantages du sport et de l'activité physique pour améliorer leur santé ou faire de la prévention. Cet engagement se veut exemplaire et, dans la mesure des possibilités, peut être proposé à des entreprises ou à d'autres organisations.

Il faut en outre revoir des thèmes tels que la prévention des accidents, la sécurité et la prévention et les rendre accessibles sous une forme appropriée. Les formations et les partenariats favorisent l'échange du savoir et permettent d'offrir un large éventail de disciplines sportives et d'activités physiques.

Mesures

- Le canton de Berne assure le même accès au sport et à l'activité physique pour tous.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne crée de bonnes conditions générales pour assurer aux membres de sa population une activité sportive tout au long de l'existence et collabore étroitement aux programmes « Jeunesse+Sport » et « Sport des adultes Suisse » proposés par l'OFSPPO et d'autres organisations partenaires.
Estimation des ressources nécessaires : besoin de 0,2 EPT supplémentaire d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique pour mettre en œuvre le sport des adultes. Cela revient à des frais en personnel annuels de 30 000 francs.
- Le canton de Berne s'engage en faveur de la formation et du perfectionnement des responsables, en appliquant des normes de qualité élevées et des méthodes adaptées à chaque catégorie d'âge.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne s'engage en faveur de la sécurité dans le sport et l'activité physique, collaborant étroitement avec le Bureau suisse de prévention des accidents et le centre de compétence pour la sécurité, l'intégration et la prévention de l'OFSPPO.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

- Le canton de Berne met en oeuvre des stratégies et des programmes nationaux en lien avec le sport et l'activité physique dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour

- Le canton de Berne prend en considération le soutien au sport et à l'activité physique dans le cadre d'une éventuelle stratégie de promotion de la santé et de la prévention.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

Le canton de Berne voit aussi l'activité physique d'un bon œil en sa qualité d'employeur.

- Le canton de Berne élabore, dans le cadre de la gestion de la santé au travail, des recommandations cantonales sur le sport et l'activité physique et en favorise la mise en œuvre.

Estimation des ressources nécessaires : besoin de 0,8 EPT supplémentaire d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique pour l'élaboration et de 0,8 EPT d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique pour la mise en œuvre. Cela revient à des frais en personnel annuels de 240 000 francs.

- Le canton de Berne favorise l'activité physique quotidienne au travail au sein de l'administration cantonale, notamment au moyen de programmes ciblés.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

4.4.1.2 Promouvoir l'engagement bénévole

La Suisse compte dans les 19 000 associations sportives, dont les activités reposent essentiellement sur le travail bénévole : pas moins de 335 000 fonctions sont exercées par des bénévoles, qui ne sont pas rémunérés ou ne le sont que modestement (chiffres de 2016). Cela correspond à 23 000 EPT et à des prestations effectuées à titre gracieux d'une valeur d'environ deux milliards de francs. L'engagement bénévole est également à la base du sport cantonal, notamment des nombreuses associations sportives, au côté desquelles on trouve également les manifestations sportives, qui existent également grâce aux efforts de ces personnes (→ 4.2.2). Les attentes à l'égard du travail bénévole, notamment pour ce qui est du temps à lui consacrer, ont tendance à augmenter.

Le canton de Berne aujourd'hui

Un sondage effectué auprès de 842 associations sportives bernoises a révélé qu'en moyenne, 17 fonctions doivent être exercées au sein d'une association, dont 16 le sont à titre bénévole. Par ailleurs, dans 87 pour cent des associations sportives du canton de Berne, seuls des bénévoles sont à l'œuvre. Les manifestations sportives qui se tiennent dans le canton de Berne bénéficient également du soutien de nombreuses personnes : ces dernières sont recrutées en grande partie par les organisateurs eux-mêmes ou, pour des manifestations de grande ampleur, par Swiss Volunteers. Le défi le plus important, et de loin, est celui de recruter des personnes volontaires et de s'attacher leurs services. Le plus souvent, les personnes potentiellement intéressées par les activités bénévoles y renoncent parce qu'elles estiment manquer de temps. 17 pour cent des associations sportives bernoises aimeraient recevoir plus d'aide pour recruter des membres fonctionnant bénévolement au sein du comité et les gagner durablement à la cause de l'association, et même 24 pour cent d'entre elles ont besoin d'aide pour trouver des entraîneurs. Par ailleurs, elles demandent la tenue de formations pour membres de comité (13%) et pour entraîneurs (22%).

Objectif du canton de Berne

Il convient de renforcer le travail bénévole dans le sport, au vu de l'importance qu'il revêt tant pour l'État que pour la société. Il est notamment crucial de mieux en assurer la reconnaissance au sein de la collectivité. Le but est que les personnes s'engageant à titre bénévole reçoivent un document attestant de leur activité.

Mesures

- En collaboration avec ses partenaires, le canton de Berne propose des formations et perfectionnements portant sur l'exercice de fonctions bénévoles au sein d'associations sportives, soutenant par cela leurs titulaires dans leurs activités.
Estimation des ressources nécessaires : en lien avec d'éventuelles conventions de prestations (→ 4.1.4, première mesure), donc impossible à chiffrer à ce jour
- Le canton de Berne reconnaît les formations et perfectionnements effectués dans le cadre d'activités associatives relevant du sport et attire l'attention sur la valeur qu'elles ont pour le monde du travail.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne simplifie et améliore les procédures administratives applicables aux demandes de soutien déposées en faveur des associations sportives.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne honore les personnes qui se sont engagées de longues années dans le travail bénévole en faveur du sport.
Estimation des ressources nécessaires : évaluation des canaux de communication du canton de Berne avec les ressources actuelles ; option : intégration dans la cérémonie d'honneur aux sportifs et sportives d'élite ayant remporté des victoires internationales (→ 4.2.1.5, deuxième mesure), 5000 francs par an.

4.4.2 Travailler aux relations publiques et construire son réseau

Les domaines du sport et l'activité physique compte de nombreux acteurs. Pour qu'ils gagnent en importance dans le canton de Berne, il importe de bâtir un réseau solide, d'instaurer et de maintenir une bonne collaboration et de mener une communication active.

Le canton de Berne aujourd'hui

C'est en 2004 que les diverses tâches incombant à l'Office des sports du canton de Berne ont été confiées au Service du sport de l'OSSM, qui venait alors d'être créé au sein de la POM. Aujourd'hui, de nombreux services du canton ont un savoir spécialisé combinant le sport et leur domaine spécifique. Viennent s'y ajouter des organisations de droit privé, également actives dans le domaine du sport. Un grand nombre d'associations et de fédérations sont regroupées au sein de l'association faîtière bernsport, voire directement rattachées à une fédération nationale. Il existe toutefois aussi des organisations assez isolées. La population doit rechercher des informations relatives au sport et à l'activité physique au sens large dans les diverses Directions, et il n'existe actuellement pas de calendrier comportant les manifestations sportives.

Objectif du canton de Berne

Pour rester compétitif, le sport doit tirer parti des synergies. La collaboration entre partenaires va du dialogue à l'adoption de positions communes, puis à la mise en œuvre de mesures concrètes (→ 4.2.1.3). Pour atteindre cet objectif, il faut renforcer le réseau commun des acteurs du sport, mais aussi faire en sorte que les informations soient regroupées, par exemple en créant un registre de toutes les possibilités de pratiquer le sport ou une activité physique dans une région donnée. Il faut mettre en ligne l'information relative aux prestations et manifestations sportives pour la rendre accessible à tous et la faire compléter par d'autres acteurs, de manière interactive. L'objectif est que, grâce à la coordination et au regroupement de ressources déjà disponibles, le canton de Berne mette sur pied une structure devenant une plaque tournante pour le sport. Ce centre de compétence sera en mesure de fournir les premières informations à qui en a besoin. Si nécessaire, une requête sera transmise aux offices compétents ou à des organisations de droit privé, disposant de leurs spécialistes. Outre la haute qualité des prestations, cela exige également la présence d'un bon réseau tant au sein

de l'administration qu'à l'extérieur de celle-ci. Il s'agit de rendre le sport plus visible et d'en améliorer l'image dans le canton de Berne.

Mesures

- Le canton de Berne crée un service central mettant acteurs (population, communes, organisations privées, etc.) et spécialistes en relation.
Estimation des ressources nécessaires : 0,4 EPT d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique responsable de la communication. Cela représente des frais annuels en personnel de 60 000 francs.
- Le canton de Berne utilise des canaux de communication tels qu'un site internet, informe les parties intéressées de programmes de promotion du sport et de l'activité physique au moyen d'un bulletin d'information et utilise activement les médias sociaux.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par la personne responsable de la communication
- Le canton de Berne met à disposition une plate-forme d'information et s'assure de la qualité de ce qui y est publié.
Estimation des ressources nécessaires : acquisition unique d'un montant de 50 000 francs, montant annuel de 10 000 francs, gestion de la plate-forme prise en charge par le préposé ou la préposée à la communication (→ 4.4.2 première mesure)
- Le canton de Berne élabore une appellation commune pour l'engagement en matière de promotion du sport et de l'activité physique.
Estimation des ressources nécessaires : impossible à chiffrer à ce jour

4.4.3 Intégrer l'économie

L'économie propose divers produits et prestations en vue du soutien et du déroulement d'activités sportives. Le sport crée lui aussi de la valeur et des postes de travail. Le canton de Berne entend sensibiliser l'économie aux besoins et aux effets positifs du sport en procédant à un travail de réseautage l'amenant à une meilleure perception du sport, et l'inciter à soutenir le sport de masse et le sport de haut niveau.

4.4.3.1 Étendre le réseau et la collaboration

Le canton de Berne aujourd'hui

Du fait de la complexité du sport, il est difficile de construire un réseau solide entre les nombreux acteurs concernés. En effet, les associations et fédérations fonctionnent surtout sur la base du bénévolat et manquent de temps pour travailler au réseautage. À l'heure actuelle, des réseaux existent en premier lieu entre organisations d'une même discipline. Il n'y a que peu de réseaux, à l'échelle cantonale ou nationale, qui vont au-delà d'un secteur ou d'une discipline de base.

Pour leur part, les acteurs de l'économie concentrent leur engagement dans les disciplines bénéficiant d'un fort rayonnement médiatique et il y a tout lieu de croire que cette tendance va s'accroître. Par conséquent, les organisateurs de nombreuses manifestations sportives sont confrontés à la difficulté suivante : comment assurer un financement solide avec un plus petit nombre de sponsors et de partenaires du monde de l'économie ? Le même problème se pose aux associations et fédérations, mais aussi aux athlètes.

Dans le canton de Berne, les manifestations sportives reposent sur une longue tradition et génèrent des émotions le plus souvent positives, que ce soit chez les participants ou chez les spectateurs. Par ailleurs, elles ont un effet favorable en matière de promotion économique et sont susceptibles d'intéresser toutes les générations à la discipline en question. Chaque année, les grands événements sportifs de portée internationale qui se déroulent dans le canton de Berne attirent des milliers de spectateurs.

Objectif du canton de Berne

Il convient de renforcer le sport bernois afin que les besoins du sport, notamment en termes de moyens financiers, soient mieux perçus. Le canton de Berne peut rassembler les acteurs concernés. À cet égard, il faut soutenir la création de canaux d'échange appropriés. Par ailleurs, le canton peut définir activement sur quoi porteront les échanges.

L'objectif est que par les nouveaux réseaux et la présence renforcée du sport dans les esprits, il soit possible de sensibiliser l'économie aux aspects positifs, mais aussi aux besoins du sport et, ce faisant, de gagner des secteurs neufs et traditionnels de cette dernière à la cause du soutien au sport de masse et de haut niveau. Les partenariats sportifs qui en découleront doivent amener une plus-value tant à l'économie qu'au sport. Avec ses nombreux contacts au sein du monde économique, le canton de Berne est en mesure de rassembler des partenaires et de donner un accès au monde du sport.

Mesures

- Le canton de Berne soutient les personnes organisant des réunions et fait en sorte qu'on y traite, de manière ciblée, des thèmes relevant de la politique sportive cantonale.
Estimation des ressources nécessaires : en raison du programme d'allègement 2018, la mesure ne sera pas mise en œuvre pour le moment. En cas de réalisation ultérieure : 25 000 francs par an plus 0,1 EPT d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique, c'est-à-dire des frais annuels en personnel de 15 000 francs.
- Le canton de Berne favorise la collaboration des commissions, des groupes d'intérêt et d'autres groupements dans le sens d'une concentration de compétences et de ressources.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne s'efforce de mettre plus fréquemment des personnes représentant l'économie en relation avec des partenaires du sport et renforce ainsi le réseau sportif du canton.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

4.4.3.2 Améliorer l'utilisation des infrastructures sportives

Des infrastructures sportives destinées à des activités variées permettent le sport sous toutes ses formes, du sport scolaire aux activités de loisirs et des entraînements encadrés aux compétitions. Par rapport à la question des infrastructures, les besoins des diverses disciplines sont très divers. Des espaces publics dédiés à l'activité physique, mais pas en premier lieu au sport (not. espaces verts, parcs de jeu, rivières, lacs, forêts, routes et chemins) jouent un rôle important pour l'activité physique quotidienne et, partant, comptent également parmi les infrastructures sportives.

Le canton de Berne aujourd'hui

Les infrastructures sportives bernoises sont très utilisées : dans le canton de Berne, 59 pour cent des associations utilisent des installations publiques ou scolaires et 41 pour cent d'entre elles utilisent leurs propres infrastructures. Une comparaison à l'échelle suisse (67% dans les installations publiques et 33% dans des infrastructures appartenant aux associations) montre que dans le canton de Berne, le taux d'associations disposant de leurs propres installations est plus élevé. Ces chiffres sont toutefois partiellement dépassés : selon la tendance qui se dessine actuellement dans le canton, ce dernier manque d'infrastructures pour les sports aquatiques ou ceux se déroulant en intérieur. Les écoles professionnelles manquent également de locaux pour les cours de sport obligatoire. Le Fonds du sport soutient déjà nombre de projets de construction et de remise en état d'infrastructures sportives. Dans ce domaine, la coordination régionale en matière de planification de nouvelles infrastructures sportives joue un rôle plutôt mineur.

La surface des espaces naturels servant à l'activité physique diminue. Lorsque les espaces publics accueillent des constructions, ces dernières ne tiennent en soi pas compte des besoins en matière de sport ou d'activité physique, bien que de tels espaces en autorisent tout de même le déroulement (p. ex. des routes de quartier ou des places de pause). On trouve aussi bien des espaces verts (zones destinées à la détente), des parcs publics destinés à toute l'agglomération ou à des quartiers de cette dernière (zones de détente situées à proximité) ou des espaces directement liés à des zones d'habitation.

La stratégie de mobilité globale du canton de Berne prévoit d'augmenter la proportion des transports publics et de la mobilité douce et de faire en sorte que le trafic restant ménage autant que possible les personnes et l'environnement. Cet objectif repose sur le principe suivant : chaque fois que cela est possible et pertinent, les personnes se déplacent par leurs propres moyens d'un lieu à un autre, que ce soit pour aller au travail ou à l'école, faire des achats, s'adonner à des loisirs ou encore voyager.

Objectif du canton de Berne

De bonnes infrastructures sportives sont indissociables de la promotion du sport. À cet égard, le canton de Berne collabore étroitement avec les régions et les communes : la coordination au niveau régional devrait permettre à des installations bien dimensionnées de voir le jour. Pour y arriver, il faut avoir une représentation globale des infrastructures actuelles du canton. Il est prévu que la base de données à cet effet sera administrée par les communes et des organisations privées. Parallèlement aux écoles et aux associations, les infrastructures doivent aussi être à disposition d'autres organisations et prestataires de sport. Le sport de haut niveau requiert lui aussi l'accès à une infrastructure sportive spécifique, un élément dont il s'agit de tenir compte lors de la planification. Il convient de favoriser en premier lieu la construction d'infrastructures sportives en faveur du sport scolaire obligatoire, afin d'assurer la bonne exécution des prescriptions fédérales. Il faut que la planification des locaux scolaires par le canton et les communes tienne compte, au moment de fixer la capacité d'une salle de sport, des besoins croissants des associations et de prestataires privés. Même s'il y a lieu de prendre en considération des modèles judicieux de financement mixte (canton/commune et acteurs privés), le soutien par le Fonds du sport n'est pas remis en cause. La nouvelle politique régionale permet notamment, sur la base de la LCIM, de soutenir des infrastructures de tourisme et proches de l'économie (p. ex. installations touristiques, sportives ou de loisir) au moyen de prêts ou de subventions, mais également des offres régionales novatrices dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture.

La planification du territoire veille à prévoir de bons espaces voués à l'activité physique, au moyen d'une urbanisation interne répondant à des critères qualitatifs. Lors de constructions importantes, ou de changements d'affectation de parcelles, par exemple, il faut prévoir des surfaces utilisables dans une large mesure pour le sport et l'activité physique afin de créer le plus grand nombre possible d'espaces de ce type pour tous les âges. L'objectif est également de permettre à chacun de se déplacer par ses propres forces, que ce soit pour se rendre à sa formation (école, apprentissage) ou à son lieu de travail ou pour s'adonner à ses loisirs.

Mesures

- Le canton de Berne établit, en collaboration avec les communes, les écoles, les régions, les exploitants privés et les associations, un inventaire des infrastructures sportives qui servira de base à une planification régionale d'aménagement en la matière.
Estimation des ressources nécessaires : coût d'acquisition du programme permettant la saisie de ces infrastructures (ne peut être quantifié pour l'instant), plus 0,5 EPT d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique en qualité de préposé ou de préposée des infrastructures sportives du canton. Cela revient à des frais annuels en personnel de 75 000 francs.

- Le canton de Berne statue sur les demandes de soutien en faveur d'installations notamment en se fondant sur les besoins régionaux attestés, selon la base de données des infrastructures.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale à l'infrastructure sportive
- Le canton de Berne peut soutenir des projets de construction en fournissant des conseils compétents dans le domaine du sport et s'associer au financement d'infrastructures sportives dans l'intérêt de la promotion du sport au niveau cantonal de manière subsidiaire, avec des moyens provenant du Fonds du sport.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale à l'infrastructure sportive
- Le canton de Berne tend à une utilisation optimale des infrastructures sportives du canton.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale à l'infrastructure sportive

Le canton de Berne crée des espaces d'activité physique pour tous.

- Le canton de Berne s'engage en faveur d'une urbanisation qualitative, prévoyant des espaces voués à l'activité physique pour toutes les classes d'âge.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne s'engage à ce que les espaces voués à l'activité physique tels que les parcs publics, les préaux d'écoles, les espaces verts, les installations sportives extérieures, les forêts, notamment, soient librement et facilement accessibles (voies d'accès, places de parc, etc.).
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne incite toute personne à pratiquer un sport dans le respect de l'environnement et de la nature.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne favorise les espaces dédiés au jeu et à l'activité physique qui soient de bonne qualité.
Estimation des ressources nécessaires : prise en charge par le préposé cantonal ou la préposée cantonale à l'infrastructure sportive

Le canton de Berne s'engage pour la mobilité douce.

- Le canton de Berne veille à l'existence de tracés sûrs pour piétons et cyclistes sur les routes cantonales ou en bordure de ces dernières, afin d'encourager tout un chacun à se rendre au travail ou à l'école par ses propres forces.
Estimation des ressources nécessaires : à ce jour, les mesures requises en vue de la circulation des piétons et cycliste sur les routes cantonales sont déjà prises dans le cadre de projets de rénovation et de transformation. En ce qui concerne les mesures à prendre en bordure de ces routes pour aménager des itinéraires cyclables, les moyens financiers et en personnel sont insuffisants. Il n'est actuellement pas possible de quantifier les ressources nécessaires.
- Le canton de Berne soutient les communes en les conseillant lorsqu'elles mettent en œuvre des mesures sur des routes communales.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

- Dans les limites de ses compétences et en collaboration avec les communes et des organisations de droit privé, le canton de Berne entretient un réseau de mobilité douce sur tout son territoire (pistes cyclables et pour VTT, itinéraires pédestres, de course à pied et de skating, activités hivernales, etc.) et y pose la signalisation nécessaire.
Estimation des ressources nécessaires : le canton de Berne planifie déjà à ce jour des itinéraires pédestres et des pistes cyclables et pose la signalisation requise. Pour réaliser les itinéraires de VTT et de skating, la création de bases légales et des ressources annuelles de 30 000 francs et 0,1 EPT d'un collaborateur ou d'une collaboratrice technique sont nécessaires. Cela revient à des frais annuels en personnel de 10 000 francs. La signalisation des itinéraires de course à pied et des activités hivernales incombe en premier lieu aux communes.
- Le canton de Berne favorise une utilisation conjointe, en bonne intelligence, des routes disponibles pour la randonnée, le VTT, le sport équestre et d'autres activités de détente.
Estimation des ressources nécessaires : des ressources annuelles de 30 000 francs et 0,2 EPT d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique sont nécessaires. Cela revient à des frais annuels en personnel de 30 000 francs.

4.4.4 Tirer profit des découvertes effectuées dans les sciences sportives

Des personnes formées en sciences sportives fournissant l'expertise et les conseils nécessaires, mais aussi des études et évaluations en la matière sont d'une importance capitale pour assurer une gestion pertinente et un développement efficace de la promotion du sport et de l'activité physique, mais aussi une planification et une mise en œuvre ciblées.

Le canton de Berne aujourd'hui

Grâce à la création de l'Institut des sciences sportives au sein de l'Université de Berne et au développement du centre des sports et des sciences sportives, utilisé conjointement par l'institut susmentionné, la Haute École Pédagogique bernoise et les sports universitaires, le canton de Berne constitue, tant sous l'angle des ressources en personnel que des infrastructures, un bon cadre pour l'enseignement, la recherche et le développement des sciences du sport. Par ailleurs, la Haute école fédérale de sport de Macolin constitue un centre de compétence pour les sciences du sport appliquées.

Objectif du canton de Berne

L'idée est de soutenir la pratique sportive et la formation avec les connaissances provenant des sciences sportives, lesquelles sont aussi mises à profit dans les projets de promotion du sport développés et évalués par le canton de Berne. Il s'agit de mettre à profit les bases élaborées au cours des dernières années, notamment par la participation à des études sur le plan national, mais aussi de faire usage et de maintenir le savoir. Le transfert de savoir entre les sciences du sport et la pratique sportive est assuré par l'instauration de structures favorisant les échanges, notamment des journées destinées à des spécialistes ou des ateliers.

Mesures

- Le canton de Berne évalue le comportement général de la population bernoise en matière sportive en participant à des études au niveau national. Une telle démarche autorise des comparaisons intercantionales.
Estimation des ressources annuelles nécessaires : 25 000 francs
- Le canton de Berne analyse les divers volets de la stratégie sportive, en procédant à un contrôle au moyen de démarches spécifiques.
Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour
- Le canton de Berne soutient le développement du cursus d'études des sciences sportives auprès de l'Institut des sciences du sport de l'Université de Berne et des Hautes écoles pédagogiques PHBern et HEP-BEJUNE.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

- Le canton de Berne évalue régulièrement ses programmes de promotion du sport en collaboration avec des spécialistes en sciences sportives.

Estimation des ressources annuelles nécessaires : 20 000 francs

- Le canton de Berne soutient la mise en place d'un réseau d'experts des sciences sportives.

Estimation des ressources nécessaires : groupe de travail / séances de travail, au cas par cas paiement d'indemnités/de frais de collaboration

4.4.5 Gagner le monde politique à la cause du sport

Le canton de Berne mène une politique sportive adaptée aux besoins de toute sa population et entend assurer à chacun l'accès au sport et à l'activité physique. À ce titre, il s'engage activement comme partenaire des communes, d'organisations sportives et de prestataires sportifs privés. Les trois principes essentiels de la politique sportive cantonale sont l'indépendance du sport, le caractère subsidiaire de la promotion cantonale en matière de sport et la collaboration partenariale.

4.4.5.1 Définir les bases légales

Le canton de Berne aujourd'hui

La constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC)⁸ prévoit à son article 49, intitulé « Loisirs, sport et délassément », que le canton et les communes soutiennent l'organisation judicieuse des loisirs et les mesures en faveur du sport et du délassément. Partant, la promotion du sport par le canton et les communes est une tâche publique.

Les bases légales existantes concernant le sport et l'activité physique sont insuffisantes et doivent être révisées et adaptées aux besoins actuels. Remontant à 1985, la loi cantonale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports n'a subi aucune révision importante à ce jour : elle est donc lacunaire et partiellement obsolète. Parmi les autres dispositions légales, on compte notamment la LEO, qui ne comporte aucune norme réglant le financement de ressources de coordination de la promotion des jeunes talents ni sur le soutien de l'école en leur faveur, ou encore la législation cantonale sur les loteries, qui sera révisée conformément à la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent. La LDT, qui règle le soutien à des manifestations sportives importantes, est actuellement en révision et entrera vraisemblablement en vigueur en 2018 dans sa nouvelle teneur.

Objectif du canton de Berne

Pour assurer la promotion globale et le développement du sport, il faut examiner et, si nécessaire, réviser de nombreuses dispositions légales, notamment :

- Loi sur l'encouragement de la gymnastique et des sports
- LEO
- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot)⁹
- Loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP)¹⁰
- LDE
- LCIM
- Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc, en révision)¹¹

⁸ RSB 101.1

⁹ RSB 935.52

¹⁰ RSB 811.01

¹¹ RSB 860.1

- Loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC)¹²
- Loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC)¹³
- Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire ; LAT)¹⁴, le cas échéant par le biais d'une initiative cantonale
- Loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR)¹⁵

Mesures

- Le canton de Berne vérifie si, en lien avec le sport et l'activité physique, les bases légales sont exhaustives et répondent aux besoins actuels. Lorsque cela est nécessaire, il intervient pour faire réviser les lois, ordonnances et règlements.

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

4.4.5.2 Définir le cadre financier

Le canton de Berne aujourd'hui

Sur la base de nombreuses lois et ordonnances, et particulièrement de la législation sur la formation, de la LDT et de l'ordonnance sur le Fonds du sport, le canton de Berne s'associe, par des moyens financiers et des ressources en personnel, notamment aux domaines du sport scolaire, de la formation, des manifestations sportives, du tourisme sportif et du soutien aux associations et fédérations.

Objectif du canton de Berne

Le canton de Berne poursuit son engagement actuel en faveur du sport de masse et du sport de haut niveau et en maintient le financement par le biais du budget ordinaire. Il s'efforce par ailleurs d'étendre l'acquisition de fonds de tiers. Si le besoin s'en fait sentir et en fonction des moyens et possibilités à sa disposition, il lui est possible d'étendre l'engagement prévu par la stratégie sportive du canton de Berne au moyen d'une augmentation du budget consacré au sport, autorisée par les organes cantonaux compétents en matière de finances, et de moyens provenant du Fonds du sport.

Mesures

- Le canton de Berne se tient au budget actuel destiné au sport et à l'activité physique et l'adapte à la hausse si un besoin avéré se fait sentir.
Estimation des ressources nécessaires : pas de ressources supplémentaires nécessaires à brève échéance ; à moyen terme, d'éventuelles ressources supplémentaires devront être trouvées dans le cadre du processus de planification ordinaire, sur la base d'un besoin dûment établi.
- Le canton de Berne maintient l'alimentation du Fonds du sport par le Fonds de loterie dans la limite des subventions maximales fixées par la loi, jusqu'à 35 pour cent de la part des bénéficiaires nets.
Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune
- Le canton de Berne participe, dans la mesure autorisée par ses finances, à des tâches d'intérêt public dont l'exécution ne peut être assurée par les communes, les organisations sportives et des acteurs privés, ou ne peut l'être que grâce à un soutien cantonal.
Ressources nécessaires impossibles à chiffrer à ce jour
- Le canton de Berne s'efforce dès lors d'assurer que les cantons reçoivent autant de fonds de tiers que possible, par exemple de la part de la fondation Promotion Santé Suisse.

¹² RSB 631.1

¹³ RSB 721.0

¹⁴ RS 700

¹⁵ RSB 732.11

Estimation des ressources supplémentaires nécessaires : aucune

5 Organisation et collaboration

En Suisse, la promotion du sport est en principe soumise au principe de subsidiarité. Dans la structure fédéraliste qui est la nôtre, des activités de promotion du sport et de l'activité physique sont lancées à tous les échelons de l'État. Partant, cela requiert, outre une bonne collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, un réseautage entre institutions de droit public et de droit privé.

5.1 Tâches incombant au canton de Berne

Le canton de Berne s'engage dans la promotion du sport et de l'activité physique et crée les conditions requises pour la création et l'établissement durable de telles activités au plan régional. Parallèlement à la mise en œuvre des tâches confiées par la Confédération, telles que la formation scolaire et la direction, l'organisation, l'exécution et la promotion de Jeunesse+Sport, il incombe aussi au canton de Berne de créer d'autres moyens de promouvoir le sport, permettant à tous les membres de la population de faire du sport leur vie durant, quelle que soit la classe d'âge. Il s'agit en premier lieu d'atteindre les groupes cibles ne bénéficiant pas d'un soutien privé ou communal sur ce plan. Outre la construction et l'exploitation de ses infrastructures sportives, il incombe également au canton de planifier la création d'espaces consacrés à l'activité physique et de répartir l'argent provenant du Fonds du sport. Ces ressources sont affectées au soutien subsidiaire de projets bénéficiant directement au sport, d'utilité publique ou de bienfaisance émanant de sociétés sportives, d'associations sportives ou de communes du canton de Berne. Le canton de Berne soutient par ailleurs des plateformes promouvant le réseautage entre acteurs du sport dans le canton.

Tous les services de l'administration cantonale bernoise actifs dans le domaine du sport présentent leurs activités sous un emblème commun, « Sport bernois », restant à créer, et couvrent tous les domaines relevant de la promotion du sport et de l'activité physique du canton de Berne. Le Fonds du sport, alimenté par les recettes de Swisslos, y contribue également. Il est prévu de créer un centre de compétence en matière sportive qui garantira des prestations de haute qualité et fournira des renseignements pertinents et conformes aux attentes de la clientèle. Ce centre constituera le point de contact pour toutes les questions liées au sport et disposera de toutes les informations nécessaires en lien avec le sport dans le canton. Il répondra aux questions et transmettra les informations ou les contacts.

5.2 Tâches incombant aux communes

Les communes jouent un rôle central en matière de promotion du sport et de l'activité physique. Le potentiel d'action à l'échelle communale est grand et l'éventail des possibilités, très large : les communes créent les conditions propices à la pratique du sport, soutiennent des initiatives bénéficiant à tous les groupes de population et s'engagent en faveur de la qualité et la durabilité des mesures mises en œuvre au plan local. Elles mettent notamment à disposition les infrastructures nécessaires aux associations, aux écoles et à d'autres groupements. En leur qualité de propriétaires et, bien souvent, d'exploitantes de ces infrastructures, elles en assurent le financement, l'exploitation et l'entretien.

Le sport scolaire facultatif, dont tous les enfants et adolescents peuvent en principe profiter, est également de la responsabilité des communes. Le soutien des associations sportives joue aussi un rôle prépondérant à l'échelle communale, qu'elles contribuent à la promotion du sport des jeunes, utilisent les infrastructures sportives à titre gratuit en échange de leur engagement social ou encore créent des liens, informent et conseillent les divers acteurs sur place. À l'échelle communale, il s'agit d'honorer tant les prestations sportives que l'engagement bénévole. Les manifestations sportives – au plan local, régional, national ou international – font également l'objet d'un soutien par les communes, tout comme les programmes scolaires soutenant les jeunes talents.

Par la formation, le conseil et l'acquisition et l'échange de savoir, la Confédération et les cantons soutiennent les communes dans la coordination sportive régionale et locale et en vue de proposer des sports et activités physiques répondant aux besoins des destinataires.

5.3 Collaboration avec la Confédération

La politique sportive du canton de Berne est fondée sur la ConstC, la LESp et sur des stratégies de promotion du sport de masse et haut niveau. Il faut également tirer profit de la proximité avec les autorités fédérales et l'OFSPPO (Macolin) pour jouer un rôle majeur dans les questions sportives au niveau national également.

Le canton de Berne est tenu de diriger, organiser, mettre en œuvre et promouvoir Jeunesse +Sport en application des prescriptions fédérales. Au reste, l'autonomie cantonale est importante en ce qui concerne la promotion du sport et de l'activité physique. Les règles fédérales sur le sport scolaire obligatoire à l'école obligatoire et au degré secondaire II constituent une exception notable à ce principe.

5.4 Collaboration avec les organisations et instances responsables du sport, les organisations touristiques et les privés

Les associations sportives et leurs fédérations respectives sont les structures proposant le plus grand nombre d'entraînements, de cours de sport et de compétitions. Elles organisent des manifestations sportives et, à ce titre, contribuent de manière décisive à la promotion du sport des jeunes, du sport de masse et du sport d'élite. Le canton de Berne collabore étroitement avec elles, avec l'OFSPPO (Macolin) et avec Swiss Olympic. Il peut déléguer des tâches à des organisations sportives et conclure avec elles des conventions de prestation. Le canton de Berne peut aussi collaborer avec d'autres instances actives en matière de promotion du sport et de l'activité physique (organiseurs de programmes, de projets et de manifestations sportives, secteur du tourisme, particuliers, etc.) et conclure des conventions de prestations. Il crée les conditions générales permettant de mettre en lien les intervenants de la promotion du sport et entretient des contacts réguliers avec ces organisations.